



# notes de la DESI

académie de Clermont-Ferrand

Programmes personnalisés de réussite éducative

Regard sur les PPRE au collège,  
dans l'académie de Clermont-Ferrand

numéro 04 -07  
novembre 2007





**REGARD**  
**SUR LES PROGRAMMES PERSONNALISES DE REUSSITE EDUCATIVE**  
**AU COLLEGE, DANS L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND.**

**Etude réalisée par Emma Soldati**

Dans le cadre d'une collaboration entre le Rectorat<sup>1</sup> de l'Académie de Clermont-Ferrand  
et l'UFR de Psychologie, Sciences Sociales et Sciences de l'Education<sup>2</sup>  
de l'Université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand

---

<sup>1</sup> Jean Verlucco - IADSDEN du Puy-de-Dôme  
Christèle Mazon - IA/IPR, chargée de mission PPRE  
Jean-François Bilgot - IA/IPR, chargé de mission PPRE  
Jean-François Mezeix – Responsable de la DESI

<sup>2</sup> Patrick Chambres – Professeur à l'UFR Psychologie, Sciences sociales et Sciences de l'Education  
Marie Izaute – Maître de Conférence  
Emma Soldati – Etudiante de Master 2

**Novembre 2007**



## **Avant propos**

Expérimentés en 2005-2006 les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) sont généralisés à l'école et au collège en 2006-2007 en France et dans l'Académie de Clermont-Ferrand.

Les programmes personnalisés de réussite éducative, plans coordonnés d'actions, visent à répondre aux difficultés des élèves pour conduire la totalité d'une classe d'âge à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun, pour prévenir la grande difficulté scolaire et pour accompagner le redoublement. Par ce programme très ambitieux l'Education nationale s'engage dans un long processus d'amélioration de la réussite éducative de tous les élèves.

Le Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand en accompagnement de la mise en place de cette politique éducative, souhaite porter un regard sur les PPRE pour aider à mieux comprendre ce qui se joue autour de la difficulté scolaire et de la remédiation.

Aussi, une collaboration s'est-elle créée entre le Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand et l'UFR de Psychologie, Sciences Sociales et Sciences de l'Education de l'Université Blaise Pascal pour engager un travail d'évaluation.

Une première étape, consiste en une étude d'une étudiante de Master qui a rencontré une cinquantaine de personnes volontaires engagées dans les PPRE, avec pour objectifs :

- préciser le processus de mise en place des PPRE, avec réussites et difficultés,
- aider à développer la culture de l'évaluation,
- montrer l'intérêt du Rectorat dans la mise en place d'une politique éducative avec en parallèle un regard porté sur les effets de cette politique.

Suite à cette première étape, résumée dans ce document, une évaluation plus complète pourrait se poursuivre avec l'extension des PPRE, pour répondre aux questions difficiles "Quelles sont les difficultés des élèves ? Comment les PPRE aident-ils à les surmonter ? Quelles sont les méthodes et remédiations possibles et efficaces ? Quels sont les résultats ? Quel rôle les équipes éducatives, les parents et les élèves jouent-ils ?

Je tiens à remercier tout particulièrement les équipes éducatives des collèges qui ont accepté de collaborer à cette étude.

Gérard BESSON  
Recteur de l'Académie  
de Clermont-Ferrand  
Chancelier des Universités



# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	p. 5
<b>I. Le PPRE au collège d'après les textes officiels</b> .....	p. 7
<i>I.1. Les objectifs des PPRE</i> .....	p. 7
<i>I.2. Les élèves concernés</i> .....	p. 7
<i>I.3. Le diagnostic des difficultés des élèves</i> .....	p. 8
<i>I.4. La formalisation</i> .....	p. 8
<i>I.5. La mise en oeuvre</i> .....	p. 8
<b>II. La démarche de l'étude : entretien semi-directif</b> .....	p. 9
<i>II.1. Entretien avec une cinquantaine de personnes</i> .....	p. 9
<i>II.2. Le questionnaire : fil conducteur de l'entretien</i> .....	p. 9
<b>III. Principaux résultats des entretiens</b> .....	p. 10
<i>III.1. L'information sur les PPRE dans l'établissement : vers les équipes éducatives et vers les élèves</i> .....	p. 10
<i>III.2. Les objectifs des PPRE: surtout la grande difficulté scolaire</i> .....	p. 11
<i>III.3. Le diagnostic des difficultés: une démarche essentiellement maîtrisée</i> .....	p. 11
<i>III.4. La mise en œuvre</i> .....	p. 13
<i>III.5. L'évaluation de l'effet PPRE sur les élèves: un chantier à mettre en place</i> ....	p. 17
<b>IV. Regard par les acteurs sur des réussites et des difficultés du dispositif</b> .....	p. 17
<i>IV.1. Les réussites du dispositif PPRE: des pratiques pédagogiques</i> .....	p. 17
<i>IV.2. Les difficultés: un dispositif lourd, difficile à évaluer</i> .....	p. 18
<b>V. Quelques propositions</b> .....	p. 19
<i>V.1. Propositions de formation et de remédiation</i> .....	p. 19
<i>V.2. Propositions pour la suite de l'étude : évaluation plus complète des PPRE</i> ....	p. 19
<b>Conclusion</b> .....	p. 20
<b>Références bibliographiques</b> .....	p. 21
<b>Annexes</b>	
<i>Annexe 1 : Demande d'étude du Rectorat</i> .....	p. 25
<i>Annexe 2 : Questionnaire sur les PPRE utilisé en entretien semi-directif</i>	p. 27
<i>Annexe 3 : Réponses aux questions</i> .....	p. 37



## **REGARD SUR LES PROGRAMMES PERSONNALISES DE REUSSITE EDUCATIVE AU COLLEGE, DANS L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND.**

### **Introduction.**

Les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) constituent l'un des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté scolaire proposés par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école d'avril 2005. Ils sont mis en place par l'Education nationale à l'école primaire comme au collège pour amener les élèves à acquérir les connaissances et compétences du socle commun. Les PPRE impliquent une personnalisation du programme de soutien pour répondre aux difficultés d'un élève. Expérimentés par quelques établissements durant l'année scolaire 2005-2006, ils ont été généralisés à l'ensemble des établissements français en 2006-2007.

L'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN) publie en juin 2006 un rapport sur le suivi de l'expérimentation des premiers PPRE. Elle souligne en particulier l'aspect innovant des PPRE en matière de lutte contre le redoublement, de pratiques pédagogiques, d'approche de l'évaluation et de l'importance accordée aux apports et pratiques individualisés.

En parallèle à l'extension en 2006-2007 de la mise en place des PPRE, et en suivant les recommandations de l'inspection générale, l'académie de Clermont-Ferrand souhaite accompagner cette innovation au collège, en sollicitant une étude d'une stagiaire en master 2 à l'UFR de Psychologie de Clermont-Ferrand. Plusieurs objectifs sont assignés à cette étude qui doit porter un regard sur l'ensemble du processus de mise en œuvre et de réalisation des PPRE pour mieux en comprendre le dispositif et ses effets, mais également pour associer les équipes intervenant au niveau des PPRE à la démarche évaluative, et pour développer la culture de l'évaluation dès la mise en place d'un projet éducatif (annexe 1).

Pour répondre aux objectifs du rectorat, sont sollicitées pour un entretien, une cinquantaine de personnes volontaires qui mettent en place et réalisent des PPRE, essentiellement des chefs d'établissement et des enseignants. La démarche suivie lors de ces rencontres s'appuie sur un entretien semi-directif individuel ou parfois en groupe, en suivant un questionnaire anonyme qui porte sur les différentes étapes du parcours suivi par les personnes impliquées dans les PPRE : information, objectifs, détection des élèves, formalisation du programme, mise en œuvre de remédiations, résultats, mais aussi sur les réussites et les difficultés de l'application de ce dispositif. Ce questionnement, sorte de guide, élaboré avec l'aide des chargés de mission sur les PPRE, Madame Mazon et Monsieur Bilgot IA-IPR, peut aider les équipes éducatives, en place ou nouvelles, à porter un regard, une sorte d'analyse évaluative de leur action dans ce domaine.

Dans ce résumé sont présentées les principales réponses des personnes interviewées ainsi que leurs remarques et propositions sur la mise en œuvre des PPRE. Cette étude sur un dispositif récent qui se met en place progressivement, ne saurait être exhaustive. Elle ne concerne, pour l'instant, que quelques collèges de l'académie de Clermont-Ferrand.



## **I. Le PPRE au collège d'après les textes officiels.**

Le PPRE se définit comme un plan coordonné d'actions destiné à répondre aux difficultés rencontrées par un élève dans l'acquisition du socle. Il a été expérimenté dans quelques établissements durant l'année scolaire 2005-2006. En 2006-2007, l'expérimentation s'est généralisée à tous les collèges. Le PPRE est formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation. Il est élaboré par l'équipe pédagogique, discuté avec les parents et présenté à l'élève. En effet, le PPRE est fondé sur une aide pédagogique d'équipe qui implique l'élève et associe sa famille.

### ***1.1. Les objectifs des PPRE.***

Le PPRE a trois objectifs principaux. Il doit permettre de **conduire la totalité d'une classe d'âge à la maîtrise des connaissances et compétences constitutives du socle commun, à la fin de la scolarité obligatoire**. Il constitue un moyen de **prévention de la grande difficulté scolaire** pour éviter le redoublement. Dans le cas où le redoublement n'a pas pu être évité, le PPRE permet de **l'accompagner** pour le rendre plus efficace. Ainsi, la vocation du PPRE est tout autant de prévenir la difficulté que de la pallier comme il est précisé par une circulaire concernant la mise en œuvre des PPRE<sup>3</sup>.

### ***1.2. Les élèves concernés.***

Un PPRE est mis en place «à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences à la fin d'un cycle» (loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, article 16)<sup>4</sup>, ainsi «une aide spécifique est apportée aux élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition du socle commun ou qui manifestent des besoins éducatifs particuliers»<sup>5</sup>. Le PPRE concerne des élèves ayant des besoins particuliers qui, s'ils ne sont pas pris en compte, pourraient retarder l'acquisition des connaissances et compétences fondamentales. Il ne doit pas être mis en place pour de simples difficultés passagères comme le souligne le Guide Pratique pour l'expérimentation des PPRE à l'école et au collège durant l'année scolaire 2005-2006<sup>6</sup>. Les élèves concernés rencontrent des difficultés importantes ou moyennes qui pourraient compromettre, à court ou long terme, leurs apprentissages.

Les élèves présentant un handicap, un trouble de la santé invalidant ou un trouble spécifique des apprentissages peuvent se voir proposer un PPRE. Il est nécessaire dans ces cas de s'assurer de la cohérence et de la complémentarité de ce dispositif avec d'autres prises en charge spécifiques aux élèves présentant un handicap tels que les projets personnalisés de scolarisation (PPS) ou les projets d'accueil individualisé (PAI).

---

<sup>3</sup> Circulaire n°2006-138 du 25 août 2006, BO n°31 du 31 août 2006, relative à la mise en œuvre des PPRE à l'école et au collège.

<sup>4</sup> Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

<sup>5</sup> Décret n°2005-1013 du 24 août 2005, BO n°31 du 1er septembre 2005, relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège.

<sup>6</sup> Guide pratique pour l'expérimentation des programmes personnalisés de réussite éducative à l'école et au collège du 19 août 2005, DESCO.

Du fait de leur nouveauté, les PPRE s'appliquent prioritairement aux élèves de 6ème pour l'année scolaire 2006-2007 mais sont amenés à être généralisés aux autres niveaux de classe dans les années qui suivent.

### ***1.3. Le diagnostic des difficultés des élèves.***

Selon le rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) sur les PPRE<sup>7</sup>, le repérage des élèves et l'identification des difficultés supposent un travail d'équipe. Pour décider s'il est nécessaire de proposer un PPRE à un élève, il est recommandé de s'appuyer sur les résultats obtenus aux évaluations nationales de 6ème, ainsi que sur les ressources de la "Banquoutil" (site internet mettant à disposition des outils pour aider à l'évaluation des compétences des élèves).

L'échange d'informations concernant les élèves entre professeurs des écoles et enseignants du collège lors des commissions d'harmonisation se déroulant en fin d'année scolaire, doit constituer un outil pour repérer les élèves en difficulté. Enfin, l'observation quotidienne de l'élève tout au long de l'année par l'équipe enseignante, et ses productions scolaires complètent les renseignements recueillis. C'est le professeur principal qui coordonne la détection des élèves. Quand cela est nécessaire, en accord avec ses collègues, il propose au chef d'établissement puis aux parents et à l'élève un PPRE.

### ***1.4. La formalisation.***

Un document de formalisation du PPRE doit être rédigé. Il précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation. Il précise les points forts de l'élève et les compétences à améliorer. Il est signé par les parents et l'élève, et, éventuellement par le professeur principal.

Un entretien avec les parents est prévu et réalisé par le professeur principal. Durant cet entretien on explique aux parents les difficultés de leur enfant et les modalités de prise en charge et leur accord est demandé pour la mise en place d'un PPRE. Un entretien avec l'élève a lieu également, il est mené par le professeur principal.

### ***1.5. La mise en oeuvre.***

Les actions coordonnées dans un PPRE peuvent être mises en œuvre au sein de la classe ou dans des groupes restreints d'enfants ayant les mêmes besoins. Le PPRE peut intégrer des actions ne relevant pas de l'école, on pense ici notamment à celles qui sont proposées dans le cadre des dispositifs de réussite éducative<sup>8</sup>.

Le PPRE doit être de courte durée. Au collège il s'applique au français, aux mathématiques et à la LV1. Le rapport de l'IGEN sur les PPRE note que certains établissements proposent pour les élèves en très grande difficulté, des PPRE présentant des objectifs relevant de l'éducatif et de la méthodologie. Tous les enseignants de la classe peuvent prendre part au PPRE.

---

<sup>7</sup> Rapport n° 2005-048 de juin 2006, relatif aux Programmes personnalisés de réussite éducative, réalisé par Chevalier-Coyot M., Houchot A., Matringe G., Valdas M. et Weinland K., IGEN.

<sup>8</sup> Dispositif, intégré au plan de cohésion sociale, d'accompagnement des enfants ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à la réussite, qui se fait en partenariat avec les parents et hors temps scolaire. Il mobilise au niveau local les professionnels sociaux, sanitaires et éducatifs.

Ce sont les chefs d'établissement qui doivent informer l'équipe pédagogique et la communauté éducative sur les PPRE. Cette information doit être de qualité puisque la réussite du dispositif en dépend (rapport de l'IGEN sur les PPRE). Ce sont également les principaux de collège qui définissent les moyens disponibles dans l'établissement permettant la mise en œuvre des PPRE. Ceux-ci doivent naturellement à être intégrés dans le projet d'établissement.

## **II. Démarche de l'étude : entretien semi-directif.**

L'objectif de l'étude, dans ce premier temps, consiste en un regard porté sur les PPRE, en accompagnement des équipes éducatives. Pour cela la démarche s'appuie sur des rencontres avec des personnes impliquées dans les établissements, sous forme d'entretien semi-directif en utilisant un questionnaire, fil conducteur de l'entretien. Cette forme d'entretien permet, en plus des réponses aux questions fermées, l'expression par l'interviewé de réflexions et d'analyses plus précises.

### ***II.1. Entretien avec une cinquantaine de personnes.***

Les personnes interviewées pour l'étude se sont proposées essentiellement sur la base du volontariat, lors des réunions de bassin sur les PPRE, organisées par les IA-IPR chargés de mission sur les PPRE. Elles se répartissent dans 23 établissements, dont deux de moins de 100 élèves, 10 ayant entre 100 et 300 élèves et 11 ayant plus de 300 élèves. Dix établissements se situent en zone rurale, 13 en zone urbaine dont un en Réseau d'Education Prioritaire et un autre en Réseau Ambition Réussite. Quatre établissements sont situés dans l'Allier, 5 dans le Cantal, 2 en Haute-Loire et 12 dans le Puy-de-Dôme.

Au total, 45 personnes ont été rencontrées. Parmi celles-ci, 19 de l'équipe de direction d'un collège (chefs d'établissement ou adjoints) et 22 enseignants principalement de français et mathématiques mais aussi d'anglais, de français-anglais, d'EPS, d'histoire géographie ainsi que des documentalistes. Deux CPE, une assistante d'éducation et une infirmière ont aussi participé aux entretiens. Dans 10 collèges nous avons pu rencontrer un membre de l'équipe de direction et au moins un membre de l'équipe éducative.

Les personnes rencontrées, s'étant proposées sur la base du volontariat, paraissent particulièrement intéressées et impliquées dans le dispositif et peuvent donner une vision peut-être biaisée de la mise en œuvre du dispositif au collège.

### ***II.2. Le questionnaire : fil conducteur de l'entretien.***

Le but du questionnaire est de proposer un fil conducteur lors de l'entretien afin d'obtenir des informations pour aider à un état des lieux des PPRE au collège en Auvergne. En faisant référence à toutes les étapes d'un PPRE, de la construction à l'évaluation, il peut constituer également un guide et une aide aux membres de l'équipe de direction et aux enseignants pour un regard évaluatif.

Le questionnaire (annexe 2), composé de 78 questions, explore les différentes phases des PPRE: **démarche d'information** dans l'établissement, **objectifs** retenus par l'établissement, **élèves concernés, diagnostic des difficultés** (types de difficultés, outils de repérage des difficultés...), **formalisation** des PPRE (document de formalisation, entretiens avec la famille et l'élève...), **mise en œuvre** (intervenants, contenu...), **résultats des élèves**. A cela s'ajoutent **les réussites et les difficultés** vues par les différents acteurs du dispositif (élèves, enseignants, parents, établissement). La dernière rubrique de questions est dédiée aux caractéristiques de l'établissement (nombre d'élèves, zone géographique...).

Les questions ont été élaborées en intégrant les préconisations des textes réglementaires et du rapport de l'IGEN (2006), en liaison avec Madame Izaute (UFR de Psychologie), Madame Mazon et Monsieur Bilgot (IA-IPR chargés de mission sur les PPRE) et Monsieur Mezeix (DESI).

Le questionnaire utilisé en entretien semi-directif individuel ou en groupe, comprend différentes questions ouvertes, créant ainsi un espace de parole permettant un échange riche en informations.

### **III. Principaux résultats des entretiens.**

#### ***III.1. L'information sur les PPRE dans l'établissement : en direction des équipes éducatives et des élèves.***

La majorité des personnes interrogées déclare que les PPRE ont été présentés en conseil d'administration.

L'information des équipes éducatives sur les PPRE, est réalisée, dans la totalité des établissements visités, par l'équipe de direction, sous différentes formes : lecture des textes officiels et explication des protocoles de mise en place des PPRE par le chef d'établissement, mise à disposition des textes officiels et accès à une information plus détaillée lors de réunions de bassin, discussion des PPRE en conseil pédagogique ou en conseil d'enseignements ou en réunion spécifique prévues pour les PPRE. Parfois les établissements donnent plusieurs sources d'informations, comme un collègue dans lequel une note de service portant sur les PPRE (présentation du dispositif, outils d'évaluation et de suivi, démarche préconisée dans le choix des élèves) est associée à une information en conseil pédagogique.

Globalement les réactions face aux PPRE sont favorables. Cependant quelques enseignants se sentent désemparés face à ce nouveau dispositif, ils manquent d'indications concrètes sur la démarche à adopter pour la mise en place du programme personnalisé. Des participants l'abordent comme un "gadget" supplémentaire n'apportant rien de nouveau dans l'aide aux élèves en difficulté scolaire, si ce n'est une contractualisation avec la famille.

Il est donc important d'apporter le plus grand soin aux informations données sur les PPRE pour que les intervenants puissent en saisir la portée et s'approprier le dispositif. Il semble essentiel d'effectuer un travail de synthèse des différents textes cadrant les PPRE pour les présenter à l'équipe pédagogique de manière claire, en lui suggérant des pistes sur les démarches à suivre et afin d'éviter la résistance ou la méfiance inhérentes à toute incompréhension.

Un peu plus de la moitié des participants déclare informer tous les élèves, y compris ceux qui ne bénéficieront pas des PPRE, du dispositif. Cette présentation prend différentes formes : explications par le professeur principal en début d'année scolaire, présentation des PPRE lors de la visite du collège par les élèves de CM2, information par les délégués de classe ou inscription des PPRE dans l'emploi du temps des élèves sans explications supplémentaires.

### ***III.2. Les objectifs des PPRE : surtout la grande difficulté scolaire.***

Parmi les trois objectifs affichés des PPRE, les personnes rencontrées retiennent :

- la **prise en charge de la grande difficulté scolaire** (81%)
- l'accès de tous les élèves d'une même classe d'âge à l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun à la fin de la scolarité obligatoire (13%)
- l'accompagnement d'un redoublement (6%)

Mais il est intéressant de noter que pour 38% des participants, les PPRE ont d'autres objectifs, notamment le travail sur l'estime de soi, la confiance en soi des élèves ou encore la lutte contre le désinvestissement scolaire. Ceci semble particulièrement pertinent puisque pour protéger cette estime, les élèves peuvent adopter des stratégies aux conséquences négatives telle que la perte de motivation au travail scolaire pouvant aller jusqu'au décrochage (voir les concepts de "désidentification au domaine", de "désengagement psychologique" de Martinot, 2001).

### ***III.3. Le diagnostic des difficultés : une démarche essentiellement maîtrisée.***

#### *a. Les élèves.*

Le diagnostic des difficultés pour la mise en place des PPRE concerne les élèves de 6<sup>ème</sup> pour tous les collèges visités, et plus rarement (28%) ceux de 5<sup>ème</sup> et/ou de 4<sup>ème</sup>.

Le redoublement ne constitue pas une obligation à l'entrée en PPRE (69%). L'instauration d'un PPRE s'adresse donc à des élèves redoublants ou à des non redoublants.

#### *b. Le diagnostic des difficultés: une démarche d'équipe.*

##### Qui réalise le diagnostic ?

Le repérage des difficultés des élèves est réalisé en équipe (91%). L'équipe est pluridisciplinaire, et selon les établissements composée de différents membres : équipe de direction, professeur principal, enseignants, enseignants documentalistes, conseiller principal d'éducation, conseiller d'orientation psychologue, infirmière, assistants d'éducation, et aussi assistante sociale. Dans deux établissements le repérage des élèves en difficulté repose sur une seule personne, le professeur principal ou le professeur qui construit les PPRE. Ces personnes expriment le souhait que le diagnostic soit réalisé en équipe pour garantir une vision plus globale et précise de l'élève et de ses difficultés. Effectivement, le travail en groupe (ici l'équipe), permet de comparer les points de vue, de rejeter les moins bonnes propositions et de garder les meilleures (Gergen, Gergen et Jutras, 1992).

### Comment le diagnostic est-il réalisé ?

Avec plusieurs sources d'informations, l'observation de l'élève en classe et des notes qu'il obtient lors des évaluations ordinaires (94%), ainsi que les évaluations nationales de 6ème (91%) sont les critères principaux. Les commissions d'harmonisation (53%) et les appréciations figurant dans le livret scolaire (31%) paraissent moins utilisées. Quant aux ressources de la Banqoutil, elles sont sous-exploitées puisque 90% des personnels interrogés déclarent ne pas s'en servir pour repérer les difficultés des élèves. Notons ici le cas intéressant d'un établissement qui pour affiner le diagnostic des élèves utilise le test ROC (Repérage Orthographique Collectif), outil à destination des enseignants, qui permet de repérer les élèves ayant des difficultés d'identification des mots en lecture.

### Diagnostic plus difficile pour les troubles spécifiques.

La majorité des participants (59%) estime avoir suffisamment de critères pour réaliser le diagnostic. Cependant, certains souhaitent bénéficier de l'aide de spécialistes (conseiller d'orientation psychologue, psychologue, orthophoniste) notamment pour être en mesure de repérer et confirmer l'existence de troubles spécifiques tels que les troubles spécifiques des apprentissages, l'hyperactivité. Les informations sur la situation personnelle et familiale de l'élève sont aussi des informations jugées nécessaires pour compléter un diagnostic. Certaines personnes rencontrées expriment le souhait de disposer d'outils pour améliorer le repérage des difficultés disciplinaires des élèves (grille des compétences essentielles à acquérir en français, mathématiques et LV1, grille d'évaluation nationale avec des critères prédéterminés).

### Le choix des élèves.

Une fois les informations sur la situation de l'élève recueillies, divers cas de figure se présentent quant au choix des élèves prioritaires pour les PPRE. Des établissements privilégient les renseignements obtenus par l'observation du comportement de l'élève et les résultats obtenus aux évaluations ordinaires, d'autres proposent les PPRE aux élèves qui semblent être le plus en difficulté, d'autres ne mettent en place un PPRE que pour les élèves volontaires parmi ceux qui ont été repérés. Les PPRE ne sont pas proposés à des enfants atteints de troubles spécifiques des apprentissages par 25% des participants. Ceci est expliqué par le manque de formation sur ce genre de troubles, les enseignants ayant du mal à repérer ainsi qu'à proposer une aide adéquate.

### Plusieurs diagnostics par an.

Le diagnostic des difficultés des élèves est en général réalisé avant les vacances de Toussaint et plusieurs fois dans l'année scolaire.

### *c. Plusieurs grandes difficultés repérées.*

Tous les établissements visités diagnostiquent, pour la mise en place des PPRE, des difficultés d'ordre scolaire ou méthodologique. Mais 53% des participants repèrent également les difficultés comportementales. D'autre part, les personnes interviewées proposent des PPRE aussi bien pour des difficultés ponctuelles ou passagères, que chroniques avec des difficultés installées.

Les **difficultés scolaires** concernent la maîtrise de la langue sous ses différentes formes (lecture, orthographe, compréhension, expression) et dans toutes les matières, ainsi que le manque de bases en français et mathématiques.

Les **difficultés méthodologiques** sont de l'ordre de l'organisation du travail personnel (lire sa leçon avant de faire ses exercices) et de la gestion du matériel (tenue du cahier de textes, du classeur, du cartable...). On note également des difficultés dans l'apprentissage des leçons, dans la compréhension de consignes, dans la prise de notes.

Les **difficultés de comportement** sont divisées en deux catégories. La première concerne l'isolement, le repli sur soi, la mauvaise estime de soi, le désinvestissement scolaire. La deuxième englobe l'indiscipline dans la classe, l'insolence, l'agitation. 44% des personnes rencontrées ne traitent pas ces difficultés au sein d'un PPRE, souvent parce qu'elles ne savent pas comment les prendre en charge.

### ***III.4. La mise en œuvre.***

#### *a. La formalisation dans un document cosigné.*

##### Le document de formalisation.

Le document de formalisation réalisé, dans 78% des cas, est signé par les élèves, par les parents et par un membre de l'établissement.

On constate qu'il contient pour l'essentiel :

- les compétences à améliorer (69%)
- les objectifs à court terme (66%)
- l'échéancier des aides (59%)

Galand (2006), explique qu'il est important pour favoriser le développement d'une confiance en ses capacités d'apprendre, de donner des **objectifs clairs et à échéances proches**. Les consignes doivent être formulées en termes d'objectifs de compréhension et de développement de compétences plutôt qu'en termes de production à fournir ou de performance à atteindre.

Apparaissent beaucoup moins mentionnés dans le document :

- les points forts de l'élève (37%)
- les objectifs de fin de cycle (11%)
- les échéanciers des bilans intermédiaires (15%)
- les indicateurs d'évaluation (19%)

On constate que l'auto-évaluation de l'élève est intégrée par 19% des participants. Or, selon Galand (2006), **diversifier les types d'activités qui donnent lieu à des évaluations** est profitable à l'élève pour la confiance en ses capacités à apprendre. Il propose entre autres de développer l'auto-évaluation.

##### Entretien avec l'élève.

Dans 97% des cas un entretien est réalisé avec l'élève pour lui expliquer la mise en place d'un PPRE.

L'importance de l'implication de l'élève dans le PPRE et sa motivation, fait l'unanimité. Les moyens employés pour essayer de l'impliquer sont :

- demander l'accord de l'élève pour la mise en place d'un PPRE
- intégrer au PPRE uniquement les élèves volontaires
- dialoguer avec l'élève sur ses difficultés et ses points forts pour tenter de lui faire comprendre qu'il a besoin d'un PPRE
- réaliser des activités ludiques pendant les heures de PPRE
- encourager les réussites
- évaluer le contenu de la séance de PPRE avec l'élève.

Ce travail sur la motivation rejoint les résultats de la recherche sur ce point. Deci et Ryan (1985, cités par Bourgeois, 2006), montrent que les élèves placés dans des conditions qui favorisent la **motivation intrinsèque** -motivation qui pousse le sujet à réaliser l'activité simplement pour le plaisir et la satisfaction qui en est retirée- se montrent plus engagés dans la tâche et obtiennent de meilleurs résultats d'apprentissage que les élèves uniquement motivés par l'obtention de récompenses ou l'évitement de punitions (motivation extrinsèque).

En séance de PPRE, aborder les points à améliorer par les centres d'intérêts des élèves peut constituer une source de motivation intrinsèque. Cela suppose une discussion préalable avec les élèves sur leurs activités, leurs loisirs et un travail de recherche ou de création de remédiations personnalisées, mais pourrait avoir comme résultat un meilleur engagement des élèves et donc un meilleur apprentissage conduisant à des progrès.

Il peut être envisagé de faire participer pleinement l'élève à la définition des objectifs à court terme des PPRE inscrits dans le document de formalisation lors de l'entretien d'information, pour qu'il se les approprie au point d'en faire des **buts personnels**. Les travaux de Locke et Latham (1996, cités par Bourgeois, 2006) mettent en évidence que ces buts doivent avoir trois propriétés pour améliorer la motivation. Ils doivent être rapprochés dans le temps, spécifiques et précis, d'un niveau de difficulté optimal, ni trop faciles, ni trop difficiles à atteindre.

Favoriser l'**activation de connaissances de soi de réussite scolaire** peut se révéler bénéfique pour l'élève en agissant sur sa motivation et son investissement scolaires. Martinot (2004) décrit un exercice qui, pour un spécialiste de psychologie sociale, peut permettre de développer les différents soi d'un élève dans le cadre d'un contrat pédagogique individuel. Cet exercice commence par un autoportrait où l'enseignant demande à l'élève de décrire des "sois possibles" dans le domaine scolaire. Les "sois possibles" sont des représentations spécifiques définies comme les éléments du soi représentant ce que les individus pourraient, voudraient, ou ont peur de devenir.

On rend possible l'activation de deux types de soi possibles à travers les deux questions suivantes : «Qu'espères-tu devenir cette année au collège ?» et «Que veux-tu essayer d'éviter de devenir au collège cette année ?». Une feuille de réponses ouvertes est fournie à l'élève avec ces deux amorces: «Cette année au collège/en cours, j'espère être...» et «Cette année au collège/en cours, je veux éviter d'être...». Après cette tâche d'auto-description, on demande aux élèves de passer en revue leur liste pour sélectionner les soi possibles sur lesquels ils ont déjà commencé à travailler. Puis ils décrivent ce qu'ils ont commencé à entreprendre pour devenir ce qu'ils espèrent être et éviter ce qu'ils craignent de devenir.

Cette tâche d'auto-description active la connaissance de soi aptes à la réussite dans le domaine scolaire (ce qu'ils veulent devenir) mais aussi celle des soi craints (ce qu'ils ne veulent pas être). Cette exigence des deux identifications permet d'éviter une activation exclusive de soi tournés vers la réussite, excessivement positifs et susceptibles d'augmenter le risque d'échec par des prises de décision démesurément ambitieuses. L'activité de sélection des soi possibles a pour but de mettre l'élève au cœur des stratégies d'évitement des soi craints et de quête des soi espérés.

### Entretien avec la famille.

Un entretien avec la famille (66%) permet d'expliquer les objectifs du PPRE. Dans d'autres établissements il n'y a pas d'entretien avec les parents, ceci étant justifié par la nouveauté du dispositif. Le document de formalisation est alors confié à l'enfant pour qu'il le fasse signer par ses parents ou bien les parents sont informés par courrier.

Durant l'entretien avec la famille différents thèmes sont abordés. On explique aux parents les difficultés de l'enfant ainsi que le mode de prise en charge qui va être mis en place durant le PPRE. L'accord des parents pour la mise en œuvre du PPRE est demandé mais également leur participation au PPRE de leur enfant, par exemple en vérifiant la tenue du cahier de textes, du cartable et les devoirs. On les invite aussi à s'engager à rencontrer régulièrement le professeur principal de leur enfant.

D'après 94% des participants, les parents acceptent le PPRE qui est proposé à leur enfant, mais la difficulté concerne l'implication des familles. En effet différentes personnes interviewées expliquent que les parents ne se déplacent pas toujours lorsqu'on le leur demande. Par exemple, dans un établissement, alors que 12 parents ont été invités à une rencontre pour discuter des PPRE de leurs enfants, seuls 3 se sont présentés.

#### *b. Les remédiations proposées aux difficultés de l'élève.*

Les matières concernées par les PPRE sont le français (100%), les mathématiques (94%) et la LV1 (63%). Un établissement met en place des PPRE également pour l'histoire-géographie et un autre pour la physique.

Les remédiations apportées dans le cadre des PPRE diffèrent en fonction du type de difficulté.

En ce qui concerne les **difficultés de type scolaire**, les remédiations utilisées sont : exercices type "aide aux devoirs", ré-explications de notions traitées dans le cours, élaboration de fiches de révision en fonction des difficultés de l'élève, travail par binômes d'élèves avec auto et hétéro-évaluation, exercices de préparation de cours, fiches thématiques à compléter (la ponctuation, les conjugaisons...).

Face aux **difficultés méthodologiques**, certains intervenants travaillent avec les élèves à l'élaboration de fiches expliquant comment préparer son cartable en fonction de l'emploi du temps, comment prendre en notes une leçon (utiliser différentes couleurs, souligner...), quelle est la méthode d'apprentissage la plus adaptée à l'élève, comment décortiquer une consigne (sujet, verbe, COD...). Une enseignante, dans un établissement, pratique la gestion mentale avec les élèves ; c'est une méthode qui permet à l'enfant, grâce à l'introspection, de prendre conscience de ses évocations et de ses itinéraires mentaux lors de l'accomplissement d'une tâche. L'élève apprend ainsi à élaborer des stratégies efficaces et à transférer ces habitudes mentales dans les domaines où il rencontre des difficultés.

Pour pallier les **comportements** de repli sur soi et manque de confiance, un établissement entreprend des actions de type ateliers d'expression corporelle, jeux de rôles, relaxation, expression graphique, théâtre dans le but d'entourer les élèves pour qu'ils reprennent confiance en eux. D'autres participants privilégient la discussion entre un adulte comme, par exemple, le professeur responsable du PPRE, et l'élève qui en bénéficie pour comprendre si ce dernier a un problème particulier ou des difficultés en dehors de l'école. Pour les comportements d'agitation, d'insolence, les personnes interrogées privilégient les fiches de suivi comportemental (signées par les professeurs à chaque fin de cours et régulièrement par les parents), ou des « exercices » de type rédactions pour expliquer la motivation du comportement problématique ou encore la mise par écrit des changements que s'engage à réaliser l'élève pour modifier son comportement. Certains mettent en place un système de tutorat entre un adulte de l'établissement et un élève en difficulté.

Au cours des heures de PPRE, les intervenants utilisent du matériel spécifique: matériel informatique (69%) tel que des logiciels de lecture, des documents trouvés sur internet (69%) dont ceux mis à disposition par la Banquoutil, des fiches pédagogiques (34%) ou des magnétophones (13%).

En général, les élèves bénéficiant d'un PPRE sortent du groupe classe lors des heures d'étude pour travailler en groupes restreints. Les enseignants apprécient le travail en petits groupes (5-6 élèves) qui leur permet d'appliquer d'autres méthodes pédagogiques qu'en classe entière. La majorité des personnes rencontrées dit effectuer une remédiation aussi bien dans toutes les disciplines qui font intervenir la compétence défaillante qu'uniquement dans la discipline dans laquelle l'élève est en difficulté. Le travail en PPRE peut se faire de manière individuelle ou en groupe. Chaque élève bénéficie d'un PPRE avec un contenu personnalisé selon 88% des participants.

### *c. Les intervenants.*

Les enseignants sont en majorité volontaires et interviennent soit en heures supplémentaires, soit pour compléter leurs heures de service. Les enseignants pratiquent la polyvalence puisqu'un peu plus de la moitié (53%) encadrent des PPRE dans une autre discipline que la leur.

Des professionnels autres que les enseignants, accompagnent les élèves qui suivent des PPRE : documentalistes (28%), conseillers d'orientation psychologues (16%), CPE (25%), assistants d'éducation (34%) et assistants pédagogiques (9%).

L'action d'intervenants extérieurs à l'établissement dans le cadre des PPRE est pour l'instant limitée. Un établissement collabore avec un professionnel externe au collège, en l'occurrence un éducateur, un autre coopère avec des associations étudiantes et un dernier avec une association de prévention de l'illettrisme et de repérage de la dyslexie. La nouveauté du dispositif et le manque de moyens sont les causes de cette faible sollicitation de personnes extérieures au collège. Cependant, les participants affirment, si des difficultés spécifiques sont repérées, conseiller aux parents de s'orienter vers des professionnels (orthophoniste, psychologue).

Les enseignants demandent des formations pour remédier à certaines difficultés des élèves (84%) : les troubles spécifiques (dyslexie, dyscalculie, autisme, hyperactivité...), la méthodologie, le comportement (motivation, comportement déviant), certaines fonctions cognitives (mémoire, attention...), la gestion de la très grande difficulté scolaire (outils de remédiation originaux) et l'échange de pratiques sur les PPRE entre professeurs de la même discipline ou de plusieurs disciplines d'enseignement, d'un même établissement ou d'établissements différents.

L'information concernant le suivi des élèves en PPRE circule auprès de tous les acteurs impliqués dans le dispositif (56%). Cet échange d'information se fait par des fiches ou classeurs de PPRE, que tous les enseignants peuvent consulter en salle des professeurs, dans lesquels sont recensés les élèves bénéficiant d'un PPRE et les actions entreprises durant le PPRE. Cependant les enseignants déclarent se servir peu de ces supports et préférer les échanges oraux.

### ***III.5. L'évaluation de l'effet PPRE sur les élèves : un chantier à mettre en place.***

La majorité des participants déclare avoir mis en place plusieurs PPRE durant l'année scolaire pour un seul élève. La durée d'un PPRE est très variable, allant de 3 semaines à toute l'année scolaire pour certains élèves. En moyenne les établissements proposent des PPRE à une vingtaine d'élèves. Le nombre minimum d'élèves ayant bénéficié des PPRE est de 2, le maximum de 40.

Les acteurs des PPRE mentionnent des effets positifs des PPRE au niveau des difficultés méthodologiques et sur la motivation et l'adaptation scolaire mais ne se prononcent pas sur les progrès réalisés pour des difficultés comportementales et cognitives. Les difficultés méthodologiques et comportementales paraissent plus faciles à vaincre que les difficultés cognitives. Ce constat peut avoir des répercussions sur les attentes des enseignants face aux élèves se retrouvant dans ce type de difficultés (effet Pygmalion cf Rosenthal & Jacobson, 1968, cités par Bressoux et Pansu, 2003). Persuadés que les élèves progressent très laborieusement, ces professeurs vont se comporter de manière différente avec ces élèves, en retardant inconsciemment leurs progrès.

Les deux types d'évaluation à court et à long terme, sont jugées utiles pour évaluer les effets des PPRE d'après 34% des personnes rencontrées. L'avis et les observations des parents ne sont pas considérés comme un bon outil d'évaluation (59%). Les participants restent divisés quant à l'avis et aux observations des élèves.

## **IV. Regard par les acteurs sur des réussites et des difficultés du dispositif.**

### ***IV.1. Les réussites du dispositif PPRE : des pratiques pédagogiques.***

Les PPRE permettent aux élèves une prise de conscience de leurs difficultés (formalisées sur un document), une amélioration de la confiance en soi, de l'estime de soi notamment par la prise en charge individuelle, et de la motivation. Le travail en petits groupes leur est bénéfique, il leur permet de se sentir valorisés, d'être placés en situation de réussite. Cependant le lien étroit entre PPRE et progrès scolaires paraît délicat à établir.

Pour **les enseignants**, les PPRE par l'accompagnement des élèves en petits groupes, permettent une meilleure relation avec eux et une meilleure connaissance de leurs difficultés. Les PPRE induisent des améliorations au niveau des pratiques pédagogiques. Ils impliquent un travail en équipe, une meilleure communication et ils donnent la possibilité d'appliquer des méthodes différentes d'enseignement, ceci étant réalisable par l'approche de groupes à faible effectif d'élèves. Enfin, le nouveau dispositif donne un sentiment de satisfaction aux enseignants qui constatent les progrès des élèves.

Les relations avec **les familles** encore insuffisantes ne permettent pas d'indiquer les apports des PPRE pour celles-ci. En général, les PPRE rassurent les parents qui sentent que leurs enfants sont aidés.

Parfois, les PPRE permettent d'instaurer un dialogue entre les parents et l'équipe pédagogique.

Pour **l'établissement**, les PPRE donnent au collège une image de qualité et favorisent la réduction des difficultés au sein des classes, ils font éviter les redoublements, améliorent les résultats globaux des élèves. Ils instaurent également une meilleure communication entre les professeurs et les autres intervenants.

#### *IV.2. Les difficultés : un dispositif lourd, difficile à évaluer.*

Les PPRE constituent du travail supplémentaire pour **les élèves**. Ils peuvent parfois stigmatiser les élèves et être vécus comme une contrainte surtout lorsqu'ils sont placés en fin de journée. Les victimes d'un stigmate recherchent activement à limiter les implications négatives de leur statut et vont mettre en place des stratégies pour restaurer une image de soi satisfaisante (Croizet et Martinot, 2003). Ces stratégies peuvent être néfastes pour la motivation et l'investissement scolaire. Il est donc nécessaire de minimiser au maximum les possibilités de stigmatisation des élèves effectuant des PPRE.

Pour **les enseignants**, les PPRE impliquent du travail supplémentaire, ils demandent trop de formalisation et d'investissement. Les enseignants n'arrivent pas à déterminer si les progrès des élèves sont dus aux PPRE ou à l'évolution normale de l'élève, des difficultés apparaissent pour travailler avec des élèves qu'ils n'ont pas en classe, surtout sans information de la part des professeurs de ces derniers. D'autre part des difficultés pour rencontrer les parents sont pointées par les personnes rencontrées.

Les avis des **parents** sont méconnus. Les PPRE, impliquant parfois des déplacements supplémentaires, peuvent constituer un inconvénient pour certaines familles.

**Les établissements** disposent de trop peu de moyens pour mettre en place convenablement les PPRE. Quelques-uns considèrent comme problématique l'attribution d'heures aux PPRE dans la dotation horaire globale. D'autres pensent que les PPRE impliquent des dépenses disproportionnées au regard du petit nombre d'élèves concernés. Certains estiment qu'il n'y a pas de personnel compétent pour mettre en place les PPRE (AE formés..).

## **V. Quelques propositions.**

### ***V.1. Propositions de formation et de remédiation.***

- Organiser des activités de formation sur la dyslexie, la dysorthographe et la dyscalculie est demandé par les participants, aussi bien sur la connaissance des troubles que sur les remédiations possibles à mettre en place.

- Mettre à disposition des équipes éducatives des outils de remédiation, notamment pour les difficultés comportementales.

- Faciliter les contacts entre parents et enseignants. Les délégués de parents pourraient constituer un relais, en les informant en particulier sur les PPRE.

### ***V.2. Propositions pour la suite de l'étude : évaluation plus complète des PPRE.***

Il faudrait envisager d'approfondir l'évaluation des effets des PPRE sur les élèves. Comment les PPRE améliorent-ils les résultats des élèves ? Par quels outils et actions éducatives de remédiation agissent-ils le mieux sur les différentes difficultés des élèves ?

Les personnes interviewées sont des membres de l'établissement, or les PPRE concernent les élèves et les parents également. Rencontrer ces deux acteurs du dispositif permettrait d'en affiner la vision et donnerait la possibilité de se pencher sur les problèmes de stigmatisation des élèves, et des difficultés de lien entre parents d'enfants en difficulté et enseignants.

Le repérage des élèves est réalisé en équipe et le fonctionnement d'une équipe est sous-tendu par la cohésion et le sentiment d'appartenance de ses membres. Pour optimiser le travail en équipe il pourrait être pertinent d'examiner ces points.

Le questionnaire qui a servi de fil conducteur aux entretiens, une fois amélioré, pourrait-il servir d'aide aux équipes dans la mise en œuvre des PPRE ?

## **Conclusion.**

Cette étude, objet d'un stage d'une durée de quatre mois, par des questionnements avec une cinquantaine de personnes impliquées dans les PPRE, permet de porter un premier regard sur ce dispositif de soutien scolaire au collège. Les entretiens semi-directifs ont permis de recueillir des informations complètes et d'approfondir la réflexion sur les PPRE avec les personnes interrogées.

Comment répondre à ces questions difficiles : "Les PPRE aident-ils à réduire ou à vaincre les difficultés scolaires des élèves ? Quelles difficultés ? Par quelles remédiations et avec quelles méthodes ? Pour quels résultats ?"

Ce premier regard permet une vision globale des PPRE mais non-exhaustive. Il montre une appropriation généralement réussie du dispositif par les équipes éducatives, mettant en évidence des points positifs dans la mise en œuvre des PPRE : les équipes pédagogiques sont informées sur le dispositif, l'information sur les élèves en PPRE circule entre tous les intervenants, le diagnostic des difficultés des élèves est collectif, la formalisation existe dans un document écrit et cosigné, les remédiations sont apportées.

Cependant, des difficultés ressortent. Il semble exister un problème d'articulation entre diagnostic et remédiations des difficultés de nature plutôt comportementale. Si les difficultés de comportement paraissent faciles à repérer, leur prise en charge s'avère plus compliquée. Un autre point faible concerne l'évaluation des effets des PPRE sur les élèves ; les intervenants ont du mal à dire si les PPRE entraînent des progrès effectifs, notamment sur le plan des résultats scolaires chiffrés des élèves accompagnés. Enfin, la faible implication des familles constitue également un frein à leur efficacité.

La suite de ce travail devrait s'attacher à réaliser une évaluation plus complète des PPRE, peut-être basée sur une méthodologie d'enquête exhaustive pour mettre en évidence les effets des PPRE sur les élèves et des points non apparus dans cette étude compte tenu du faible nombre de participants, comme par exemple des différences entre les zones géographiques ou les zones d'éducation.

Nous espérons par ce document professionnel, résumé du rapport de stage universitaire, avoir contribué à développer la culture de l'évaluation auprès des personnels des établissements et aidé à accompagner les équipes intervenant sur les PPRE à intégrer dans la réalisation de ces derniers, une dimension de l'évaluation.

## Références bibliographiques.

- Bourgeois, E., (2006). La motivation à apprendre. In E. Bourgeois et G. Chapelle, *Apprendre et faire apprendre* (p. 229-246). Paris: Presses Universitaires de France.
- Bressoux, P., et Pansu, P. (2003). *Quand les enseignants jugent leurs élèves*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Croizet, J-C., et Martinot, D. (2003). Stigmatisation et estime de soi. In J-C Croizet et J-P. Leyens, *Mauvaises réputations* (p. 25-60). Paris: Armand Colin.
- Deci, E.A., et Ryan, R.M. (1985). *Intrinsic Motivation and Self-Determination in Human Behaviour*. Plenum.
- Galand, B. (2006). Avoir confiance en soi. In E. Bourgeois et G. Chapelle, *Apprendre et faire apprendre* (p. 247-260). Paris: Presses Universitaires de France.
- Gergen, K.J., Gergen, M.M., et Jutras, S. (1992). L'interaction dans les groupes. In K.J. Gergen, M.M. Gergen & S. Jutras, *Psychologie sociale* (p. 347-380), Québec: Editions Etudes Vivantes.
- Locke, E.A., et Latham, G.P. (1990). *A Theory of Goal Setting and Task Performance*. Englewood Cliffs NJ, Prentice-Hall.
- Martinot, D. (2001). Connaissance de soi et estime de soi: ingrédients pour la réussite scolaire. *Revue des sciences de l'éducation, Vol. XXVII, n°3*, 483-502.
- Martinot, D. (2004). Connaître le soi de l'élève et ses stratégies de protection face à l'échec. In M.C. Toczek et D. Martinot, *Le défi éducatif* (p. 83-116), Paris: Armand Colin.
- Rapport n° 2005-048 de l'Inspection Générale de l'Education Nationale (2006), relatif aux Programmes personnalisés de Réussite Educative.
- Rosenthal R.A., et Jacobson, L. (1968). *Pygmalion in the Classroom: Teacher Expectation and Pupils' Intellectual Development*. New York, Holt.



# ANNEXES

<i>Annexe 1 : Demande d'étude du Rectorat .....</i>	<i>p. 25</i>
<i>Annexe 2 : Questionnaire sur les PPRE utilisé en entretien semi-directif .....</i>	<i>p. 27</i>
<i>Annexe 3 : Réponses aux questions .....</i>	<i>p. 37</i>



## **Annexe1: demande d'étude exprimée par le rectorat.**



**Académie de Clermont-Ferrand  
Service "Etudes- Statistiques- Infocentre  
Décembre 2006**

**Demande d'étude formulée auprès d'Emma Soldati, stagiaire de master 2 au Rectorat, de l'UFR Psychologie- Sciences sociales et sciences de l'Education.**

**Thème proposé:** aide à l'évaluation des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) dans l'Académie de Clermont-Ferrand.

**Demandeurs:** Rectorat. Monsieur Alain Roume, secrétaire général de l'Académie, en liaison avec madame Christèle Mazon et Jean-François Bilgot IA-IPR, chargés de mission académiques des PPRE, et Jean-François Mezeix responsable de la DESI et responsable du stage.

### **Objectifs du Rectorat :**

1- Améliorer la connaissance du processus de mise en place et de réalisation des PPRE dans ses différentes phases: diagnostic, remédiations proposées, mise en place effective, résultats, conditions d'efficacité avec les réussites et les difficultés.

2- Aider à développer la culture de l'évaluation dès la mise en place de projet éducatif. Aider à accompagner les équipes en établissement à intégrer dans la réalisation des PPRE une dimension de l'évaluation.

3- Montrer l'intérêt de l'institution dans la mise en place d'une politique éducative avec un regard sur les effets de cette politique.

4- Aider à l'évaluation des PPRE avec plusieurs finalités de l'évaluation : mieux comprendre le dispositif et ses effets (évaluation de type aide à la connaissance) afin d'améliorer les PPRE (aide au pilotage), associer les équipes à une démarche évaluative (évaluation de type participatif), rendre compte des résultats (évaluation de nature déontologique).

### **Démarche et méthodologie souhaitée**

L'étude proposée ne va pas en quelques semaines répondre à tous les objectifs évoqués ci-dessus. Elle va s'attacher à préparer un questionnement d'évaluation, préalablement testé auprès de quelques établissements, utilisable rapidement pour une partie des objectifs mais dont la réalisation dans sa totalité des objectifs peut s'étaler sur plusieurs mois ou années pour des effets à long terme des PPRE.

La démarche et la méthodologie du travail de l'étude s'appuieront sur une collaboration avec le secrétariat général, les chargés de mission PPRE, un comité de pilotage sur l'évaluation des PPRE présidé par l'IA du Puy de Dôme, la DESI, en tenant compte en particulier des travaux et recommandations de l'Inspection Générale.



## Annexe 2: questionnaire utilisé en entretien semi-directif.

Mars 2007



Division Études Statistiques Infocentre

Emma SOLDATI

Stagiaire, UFR de Psychologie, Sciences Sociales et Sciences de l'Éducation, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand

### **LES PROJETS PERSONNALISÉS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PPRE) : DES OBJECTIFS À LA RÉALISATION**

**Aide à l'état des lieux de la mise en œuvre des PPRE au collège en Auvergne**

Ce questionnaire a pour but de recueillir des informations sur la mise en place des Projets Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE) au collège en Auvergne. Il s'inscrit dans un travail demandé par le rectorat et réalisé en collaboration avec l'UFR de Psychologie, Sciences Sociales et Sciences de l'Éducation de l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

L'objet de l'enquête est d'améliorer la connaissance du processus de mise en œuvre et de réalisation des PPRE dans ses différentes phases: objectifs, diagnostic des élèves, formalisation, mise en œuvre et résultats, avec un regard sur les réussites et les difficultés. Dans un premier temps l'enquête s'adresse à une quinzaine de chefs d'établissements et de professeurs. Elle ne vise pas à l'exhaustivité mais montre l'intérêt de l'institution pour améliorer les PPRE et associer les équipes à une démarche éducative. Les questions qui vous sont posées en entretien individuel abordent donc ces thèmes. Les réponses que vous apporterez resteront anonymes.

#### **1. LES OBJECTIFS DES PPRE**

1. Parmi les objectifs des PPRE ci-dessous, lequel appliquez-vous en priorité dans votre établissement (si vous en appliquez plusieurs veuillez les numéroter du plus important au moins important) ?

- amener tous les élèves d'une même classe d'âge à l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun à la fin de la scolarité obligatoire
- prendre en charge la grande difficulté scolaire
- accompagner un redoublement

2. Pensez-vous que les PPRE peuvent avoir d'autres objectifs que ceux cités ci-dessus ? Si oui, quels sont-ils ?

#### **2. INFORMATION SUR LES PPRE DANS L'ÉTABLISSEMENT**

3. Qui est à l'origine de la démarche d'information concernant les PPRE ?

- chef d'établissement
- enseignants
- autre:.....

4. Avez-vous informé le conseil d'administration sur la question des PPRE ?  
 non  oui. Comment et quand ?
5. Avez-vous informé les équipes pédagogiques sur la question des PPRE ?  
 non  oui. Comment et quand ? Quelles ont été les réactions ?
6. Avez-vous prévu d'insérer les PPRE dans le projet d'établissement ?  
 non  oui. Quand ?.....

### **3. LES ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LES PPRE**

#### **3.1. Types d'élèves concernés**

7. Quelles sont les classes concernées par les PPRE dans votre établissement ?  
 6<sup>ème</sup>  autre : .....
8. Les élèves redoublants se voient-ils systématiquement proposer un PPRE ?  
 oui  non
9. Les enfants ayant des troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dyscalculie, dyspraxie...) se voient-ils proposer un PPRE en parallèle à d'autres prises en charges (PPS...)?  
 oui  non
10. Les enfants en situation de handicap se voient-ils proposer un PPRE en parallèle à d'autres prises en charges (PPS...) ?  
 oui  non

#### **3.2. Diagnostic des élèves en difficultés**

11. Qui réalise le diagnostic des élèves ?  
 chef d'établissement  
 professeur principal  
 conseil de classe  
 équipe. Dans ce cas veuillez préciser quels sont les membres de l'équipe.  
 .....  
 .....  
 autre : .....
12. Si le diagnostic n'est pas réalisé en équipe, souhaiteriez-vous qu'il le soit ?  
 oui  non. Pourquoi ?

##### **3.2.1. Difficultés repérées**

13. Quels sont les difficultés qui sont du ressort d'un PPRE dans votre établissement ?  
 scolaires  
 méthodologiques  
 comportementales  
 autre : .....

Veillez entourer le chiffre de votre choix, un score de 1 indique que vous ne repérez pas du tout les difficultés citées pour la mise en place d'un PPRE, alors qu'un score de 7 indique que vous repérez tout particulièrement les difficultés ci-dessous pour la mise en place d'un PPRE :

- scolaires

1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7

- méthodologiques

1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7

- comportementales

1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7

14. Quelles sont les difficultés concernées par les PPRE dans votre établissement ?

ponctuelles

chroniques

autre : .....

### Difficultés scolaires

15. Quelles sont les difficultés scolaires repérées ?

16. Comment les élèves susceptibles d'avoir besoin d'un PPRE sont-ils repérés ?

évaluations nationales de 6<sup>ème</sup>

informations contenues dans le livret scolaire

observation et évaluation de l'élève dans les situations quotidiennes de la classe

informations données par les enseignants du primaire (commissions d'harmonisation...)

ressources de la "banquoutils"

autre : .....

*Si vous utilisez les évaluations nationales de 6<sup>ème</sup>:*

17. Fixez-vous une valeur minimale à ces évaluations pour la mise en place d'un PPRE ?

oui  non

18. Si oui, quelle est cette valeur ?

19. Des difficultés dans des compétences particulières sont-elles recherchées ?

oui  non

20. Si oui, lesquelles ?

### Difficultés méthodologiques

21. Quelles sont les difficultés méthodologiques que vous repérez ?

22. Comment repérez-vous les difficultés de type méthodologique ?

appréciations du bulletin scolaire

autre: .....

### Difficultés comportementales

23. Quelles sont les difficultés comportementales que vous repérez ?

24. Comment repérez-vous les difficultés de type comportemental ?

appréciations du bulletin scolaire

fiches de suivi

autre : .....

### Autres difficultés

25. Quelles sont ces autres difficultés que vous repérez ?

26. Comment les repérez-vous ?

#### **3.2.2. Synthèse du diagnostic**

27. Comment les informations issues des différentes sources sont-elles croisées pour décider de la mise en œuvre d'un PPRE ?

28. Estimez-vous avoir besoin d'autres critères pour réaliser le diagnostic ?

non  oui. Lesquels ? .....

29. Quand le diagnostic est-il réalisé ?

avant les vacances de la Toussaint

à l'issue du premier conseil de classe

autre : .....

30. A quelle fréquence ?

une seule fois dans l'année scolaire

plusieurs fois durant l'année scolaire

31. A quel moment décidez-vous de mettre en place un PPRE pour un élève qui n'en a encore pas eu besoin ?

32. Qui prend cette décision ?

### **4. FORMALISATION DES PPRE**

#### **4.1. Document de Formalisation**

33. Réalisez-vous un ou plusieurs documents de formalisation, de support du PPRE ?

oui  non. Quel est son (leur) titre ?

34. Qui est chargé de le (s) rédiger ?

35. Qui en est destinataire ?

élève

parents

équipe intervenant dans le PPRE

autre : .....

36. Quel est son (leur) contenu ?

auto-évaluation de l'élève

points forts de l'élève

compétences à améliorer

objectifs à court terme du PPRE

objectifs de fin de cycle sur lesquels seront basés les bilans individuels

échéancier des aides

échéancier des bilans intermédiaires

indicateurs d'évaluation

autre : .....

37. Qui signe ce(s) document(s) :

membre de l'établissement. Précisez : .....

parents

élève

#### **4.2. Formalisation avec les parents**

38. Un entretien avec la famille est-il prévu ?  
o non o oui. Qui le réalise ?  
o le chef d'établissement  
o le professeur principal  
o autre : .....
39. Durant cet entretien :  
o il est expliqué aux parents les difficultés de leur enfant  
o il leur est expliqué les modalités de prise en charge de leur enfant à travers un PPRE  
o il leur est demandé leur accord pour la mise en place d'un PPRE pour leur enfant  
o le contenu du document de formalisation du PPRE est discuté avec les parents  
o il leur est demandé des informations concernant le comportement et le mode de vie de l'enfant en dehors de l'école  
o ils sont simplement informés du dispositif mis en œuvre pour leur enfant  
o il leur est demandé de s'associer activement au PPRE de leur enfant (travail à reprendre à la maison...)  
o autre : .....
40. Si les parents sont associés au PPRE de leur enfant, de quelle manière le sont-ils ?
41. En général, les parents acceptent-ils le PPRE, pour leur enfant ?  
o oui o non
42. Si les parents refusent la mise en place d'un PPRE pour leur enfant quelle est la raison de ce refus ? Que faites-vous en cas de refus ?

#### **4.3. Formalisation avec les élèves**

43. Un entretien avec l'élève est-il prévu ?  
o oui o non
44. Qui réalise cet entretien ?  
o professeur principal  
o autre : .....
45. Le contenu du document de formalisation est-il présenté à l'enfant concerné ?  
o oui o non
46. Vous semble-t-il important de faire en sorte qu'un élève se sente impliqué dans son PPRE ?  
o non o oui. Comment tentez-vous de l'impliquer ?
47. Les élèves ne relevant pas de PPRE sont-ils informés de l'existence des PPRE pour d'autres élèves ?  
o non o oui. De quelle manière ?

### **5. LA MISE EN ŒUVRE DES PPRE**

#### **5.1. L'articulation des PPRE avec d'autres dispositifs**

48. Existe-t-il des dispositifs d'aide antérieurs au PPRE dans votre établissement ?  
o non o oui. Lesquels ?.....  
o ATP  
o études surveillées  
o autre : .....

49. Dans votre établissement, comment les PPRE s'articulent-ils avec les dispositifs d'aide antérieurs ?

50. Existe-t-il une continuité entre les PPRE réalisés au primaire et ceux réalisés dans votre établissement ?

oui  non

### **5.2. Les intervenants des PPRE**

51. Les enseignants qui s'occupent des PPRE sont-ils volontaires ?

oui  non

52. Les enseignants ont-ils des demandes de formation pour faire face à certaines difficultés des élèves (disciplinaires, méthodologiques, comportementales...) ?

non  oui. Quelles sont-elles ?

53. Les enseignants effectuent-ils des PPRE uniquement dans leur discipline d'enseignement ?

oui  non

54. D'autres personnels de l'établissement prennent-ils en charge des élèves bénéficiant d'un PPRE ?

documentaliste

conseiller d'orientation psychologue

conseiller principal d'éducation

assistants d'éducation

assistants pédagogiques

autre : .....

55. L'information concernant le suivi des élèves en PPRE circule-t-elle auprès de tous les acteurs de l'établissement impliqués dans le dispositif (ex fiche navette) ?

oui  non

56. Faites-vous appel à des intervenants extérieurs dans le cadre des PPRE ?

non  oui. Lesquels ?

orthophoniste

psychologue

professeurs de théâtre

éducateurs

autres : .....

### **5.3. Le contenu**

57. Comment le contenu du PPRE est-il articulé avec le diagnostic ?

58. Disposez-vous d'outils qui permettent de faire le lien entre les besoins de l'élève et les remédiations à apporter ?

non  oui. Quels sont-ils ?

#### **5.3.1. Contenu disciplinaire (scolaire)**

59. Sur quelles disciplines portent les PPRE ?

français

mathématique

LV1

autre : .....

60. Les enseignants utilisent-ils un matériel et des outils spécifiques auprès des élèves bénéficiant d'un PPRE ?

- non  oui. Lesquels ?
  - matériel informatique
  - magnétophone, dictaphone
  - fiches pédagogiques
  - documents trouvés sur Internet
  - autre : .....

61. La remédiation dans le cadre d'un PPRE se fait :

- uniquement dans la discipline dans laquelle l'élève est en difficulté
- dans toutes les disciplines qui font intervenir la compétence défaillante
- autre : .....

### **5.3.2. Contenu comportemental**

62. Si vous mettez en place des PPRE ciblés sur le comportement, quels outils sont-ils utilisés ?

- feuille de suivi
- tutorat
- évaluations spécifiques, "adaptées"
- autre : .....

### **5.3.3. Horaire de travail en PPRE**

63. Durant quel horaire sont travaillés les PPRE avec les élèves ?

- pendant les heures de classe
- pendant les heures non affectées
- durant les heures d'étude
- en dehors du temps scolaire

64. A quel moment de la journée sont travaillés les PPRE avec les élèves ?

- le matin, en début de journée
- entre des heures de cours
- en fin d'après-midi, à la fin des cours
- autre : .....

### **5.3.4. Forme des PPRE**

65. Sous quelle forme travaillent les élèves lors des heures PPRE ?

- travail individuel et personnalisé
- travail en groupe sur les mêmes notions
- autre : .....

66. Comment se fait la personnalisation du dispositif ?

- chaque élève bénéficie d'un PPRE avec un contenu personnalisé
- autre : .....

67. Existe-t-il des liens entre les PPRE et les dispositifs d'aide extérieurs à l'établissement cités ci-dessous ?

- réussite éducative
- aide aux devoirs
- école ouverte
- contrat éducatif local
- contrat local d'accompagnement à la scolarité
- contrat temps libre
- veille éducative
- autre : .....

68. Veuillez indiquer quels organismes extérieurs à l'école peuvent prendre en charge les élèves dans le cadre des PPRE ?

- mouvements pédagogiques (CEMEA, FOL, PEP...)
- maison de quartier
- associations étudiantes
- autre : .....

## **6. RESULTATS**

69. Pensez-vous qu'il soit possible d'évaluer les effets des PPRE et comment ?

- à court terme
- à long terme

70. A l'aide de quelles évaluations (outils, indicateurs, démarche) ?

- avis et observations des intervenants du PPRE internes à l'établissement
- avis et observations des parents
- avis et observations de l'élève
- résultats de l'élève au brevet
- autre : .....

71. En général, avez-vous mis en place différents PPRE successifs pour un seul élève ?

- oui  non

72. En moyenne, quelle est la durée d'un PPRE ?

## **7. REUSSITES ET DIFFICULTES DES PPRE**

73. Quels sont selon vous les apports des PPRE :

- pour les élèves ?
- pour les enseignants ?
- pour les parents ?
- pour l'établissement ?

Veuillez entourer le chiffre correspondant à votre choix. Un score de 1 indique que d'après vous les PPRE n'ont aucun apport, un score de 7 indique que les PPRE sont très bénéfiques.

- |                                |                           |
|--------------------------------|---------------------------|
| - apports pour les élèves      | 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 |
| - apports pour les enseignants | 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 |
| - apports pour les parents     | 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 |
| - apports pour l'établissement | 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 |

74. Et les points négatifs ?
- pour les élèves ?
  - pour les enseignants ?
  - pour les parents ?
  - pour l'établissement ?

Veillez entourer le chiffre correspondant à votre choix. Un score de 1 indique que d'après vous les PPRE n'ont aucun point négatif, un score de 7 indique que les PPRE comportent de très nombreux désavantages.

- |                                        |                           |
|----------------------------------------|---------------------------|
| - points négatifs pour les élèves      | 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 |
| - points négatifs pour les enseignants | 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 |
| - points négatifs pour les parents     | 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 |
| - points négatifs pour l'établissement | 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 |

### **8. AUTRES INFORMATIONS**

75. Aviez-vous déjà mis en place des PPRE durant l'année scolaire 2005/2006 ?

76. Combien votre établissement compte-il d'élèves ?

- moins de 100       entre 100 et 300       plus de 300

77. Combien d'élèves bénéficient-ils d'un PPRE dans votre établissement ?

78. Collège :

- en zone rurale       en zone urbaine  
 en REP       en ZEP       en ambition réussite

Merci de votre collaboration



### Annexe 3 : Réponses aux questions.

Dans la suite les effectifs sont mentionnés par le terme fréquence et le pourcentage représente la fréquence en %.

#### A. Participants rencontrés et établissements visités.

##### Participants

Statut	Fréquence
Membres de l'équipe de direction	19
Enseignants	22
Conseillers principaux d'éducation	2
Assistants d'éducation	1
Infirmière	1
Total	45

*Répartition des participants selon leur statut.*

Discipline d'enseignement	Fréquence
Français	6
Français-anglais	1
Mathématiques	8
Histoire-géographie	1
Anglais	2
EPS	2
Enseignant documentaliste	2
Total	22

*Répartition des enseignants selon leur discipline d'enseignement.*

##### Etablissements

	Fréquence	pourcentage
Zone rurale	10	44
Zone urbaine	13	57
total	23	100

*Fréquence de la zone géographique (rurale vs urbaine) d'implantation des établissements visités.*

Sur les 23 établissements visités, 10 se trouvent en zone rurale et 13 en zone urbaine.

	Fréquence	pourcentage
Moins de 100	2	9
De 100 à 300	10	44
Plus de 300	11	48
total	23	100

*Fréquence du nombre d'élèves des établissements visités.*

Sur les 23 établissements visités, 2 (9%) comptent moins de 100 élèves, 10 (44%) ont entre 100 et 300 élèves et 11 (48%) accueillent plus de 300 élèves. Un établissement se situe en REP (Réseau Education prioritaire) et un autre établissement en Ambition Réussite (AR).

PPRE en 2005/2006	Fréquence
oui	7
non	16

Fréquence des établissements en fonction de la mise en place de PPRE en 2005/2006.

## B. Résultats des réponses au questionnaire PPRE.

### 1. LES OBJECTIFS DES PPRE

**Question 1 :** Parmi les objectifs des PPRE ci-dessous, lequel appliquez-vous en priorité dans votre établissement (si vous en appliquez plusieurs veuillez les numéroter du plus important au moins important) ?

- objectif 1 : amener tous les élèves d'une même classe d'âge à l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun à la fin de la scolarité obligatoire;
- objectif 2 : prendre en charge la grande difficulté scolaire;
- objectif 3 : accompagner un redoublement.

	Fréquence	pourcentage
Objectif 1	4	13
Objectif 2	26	81
Objectif 3	2	6
total	32	100

Fréquence d'apparition des objectifs en première position.

L'objectif «prendre en charge la grande difficulté scolaire» est prioritaire pour 81% des personnes rencontrées. L'objectif «amener tous les élèves d'une même classe d'âge à l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun à la fin de la scolarité obligatoire» est appliqué en priorité par 13% des participants et l'objectif «accompagner un redoublement» par 6%.

**Question 2 :** Pensez-vous que les PPRE peuvent avoir d'autres objectifs que ceux cités ci-dessus ?

	Fréquence	pourcentage
Oui	12	38
Non	19	59
Ne sait pas	1	3
total	32	100

Répartition des réponses des participants à la question 2.

59% estime que les PPRE n'ont pas d'autres objectifs.

38% pensent que les PPRE peuvent avoir d'autres objectifs, ceux-ci sont :

- travailler sur l'estime de soi, la confiance en soi des élèves;
- éviter le désinvestissement scolaire des élèves.

### 2. INFORMATION SUR LES PPRE DANS L'ETABLISSEMENT

**Question 3 :** Qui est à l'origine de la démarche d'information concernant les PPRE ?

Dans tous les établissements visités, les membres de l'équipe de direction sont à l'origine de la démarche d'information concernant les PPRE.

**Question 4 :** Avez-vous informé le conseil d'administration ou avez-vous été informé en conseil d'administration sur la question des PPRE ?

	Fréquence	pourcentage
Oui	28	88
Non	2	6
Ne sait pas	2	6
total	32	100

Répartition des réponses des participants à la question 4.

Les participants déclarent à 88% avoir réalisé une information ou avoir été informés sur les PPRE en conseil d'administration.

*Comment et quand ?*

L'information a pris la forme d'une présentation des PPRE par les chefs d'établissement.

Elle a eu lieu :

- durant l'année scolaire 2005-2006;
- durant l'année scolaire 2006-2007.

**Question 5 :** Avez-vous informé les équipes pédagogiques sur la question des PPRE ou avez-vous été informé sur la question des PPRE ?

Tous les membres de l'équipe de direction déclarent avoir informé les équipes pédagogiques concernant les PPRE et tous les intervenants des PPRE déclarent avoir été informés sur la question.

*Quand et comment ?*

Les équipes pédagogiques ont été informées à différents moments :

- pré-rentrée 2006-2007;
- pré-rentrée 2005-2006;
- formation sur les PPRE fin juin 2006;
- conseils d'enseignants;
- réunion de bassin 2007;
- rentrée 2006-2007.

Les modes d'information des équipes sont également divers:

- PPRE insérés dans les emplois du temps;
- information effectuée par le chef d'établissements (lecture des textes officiels, explication du protocole de mise en oeuvre des PPRE);
- conseils d'enseignants, réunions PPRE;
- réunion de bassin;
- conseil pédagogique;
- note de vie scolaire sur les PPRE (présentation du dispositif, outils d'évaluation, démarche préconisée dans le choix des élèves);
- prise de connaissance des textes officiels fournis par le chef d'établissement.

*Quelles ont été les réactions ?*

Les réactions des équipes enseignantes face aux PPRE :

- favorables;
- désarmement, inquiétude, peur de ne pas savoir faire: ont eu du mal à cerner le dispositif, étaient en possession de peu d'éléments concrets pour la mise en place des PPRE, concernant le choix des élèves, le contenu des PPRE;
- manque de motivation, d'adhésion;
- peur d'être jugés sur leur travail;
- méfiance: ont jugé que c'était un énième dispositif supplémentaire, qu'il ne changeait pas par rapport au soutien habituel.

**Question 6 :** Avez-vous prévu d'insérer les PPRE dans le projet d'établissement ?

	Fréquence	pourcentage
Oui	29	91
Non	1	3
Ne sait pas	2	6
total	32	100

Répartition des réponses à la question 6.

Une grande majorité (91%) disent que les PPRE vont être insérés dans le prochain projet d'établissement.

### 3. LES ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LES PPRE

#### 3.1. Types d'élèves concernés

**Question 7 :** Quelles sont les classes concernées par les PPRE dans votre établissement (autre que la 6<sup>ème</sup>) ?

	Fréquence	pourcentage
Classe de 5 <sup>ème</sup>	3	9
Classes de 5ème et 4ème	5	16
Classe de 4ème	1	3
Classe de 3ème	1	3
Toutes les classes	1	3
Aucune autre classe	21	66
total	32	100

Répartition des réponses des participants à la question 7.

Tous les établissements mettent en place des PPRE pour les classes de 6ème. La majorité (66%) s'arrête à ces classes. On note cependant que 16% déclarent proposer des PPRE aux élèves des classes de 5ème et 4ème.

Les raisons invoquées pour justifier le choix des 6ème sont diverses :

- préconisation des textes officiels;
- première année du collège, élèves ayant donc besoin d'aide pour s'adapter;
- début des PPRE, on commence par les 6ème pour les développer aux autres classes ultérieurement;
- manque d'heures pour faire bénéficier tous les niveaux de classes des PPRE.

Les personnes proposant des PPRE à d'autres classes que les 6ème, expliquent cette démarche par les besoins du terrain, comptant de nombreux élèves en difficulté scolaire.

**Question 8 :** Les élèves redoublants se voient-ils systématiquement proposer un PPRE ?

	Fréquence	pourcentage
Oui	9	28
Non	22	69
Pas de redoublants	1	3
total	32	100

Répartition des réponses des participants à la question 8.

Une majorité (69%) ne propose pas systématiquement un PPRE aux élèves redoublants. Selon ces personnes, le redoublement n'est pas considéré comme un critère diagnostique, l'élève redoublant se verra proposer un PPRE s'il se trouve en difficultés.

**Question 9 :** Les enfants ayant des troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dyscalculie, dyspraxie...) se voient-ils proposer un PPRE en parallèle à d'autres prises en charges (PPS...) ?

	Fréquence	pourcentage
Oui	23	72
Non	8	25
Pas d'élèves souffrant de TSA	1	3
total	32	100

Répartition des réponses des participants à la question 9.

72% proposent des PPRE aux élèves souffrant de troubles spécifiques des apprentissages.

Les raisons évoquées pour l'absence de proposition des PPRE aux élèves souffrant de troubles spécifiques des apprentissages sont :

- le manque de formation sur les troubles;
- le manque de communication avec les services médico-sociaux;
- l'existence d'autres prises en charge par d'autres dispositifs (PPS, rééducations...)

**Question 10 :** Les enfants en situation de handicap se voient-ils proposer un PPRE en parallèle à d'autres prises en charges (PPS...) ?

	Fréquence	pourcentage
Oui	9	28
Non	8	25
Pas d'élèves en situation de handicap	15	47
total	32	100

Répartition des réponses des participants à la question 10.

47% n'ont pas répondu à cette question, expliquant qu'aucun élève en situation de handicap ne fréquentait leur établissement. Les autres ont des réponses mitigées (28% de «non» 25% de «oui»).

### 3.2. Diagnostic des élèves en difficultés

**Question 11 :** Qui réalise le diagnostic des élèves ?

	Fréquence	pourcentage
Equipe	29	91
Professeur principal	2	6
Professeur chargé des PPRE	1	3
total	32	100

Répartition des réponses des participants à la question 11.

Dans 91% des cas, le diagnostic est réalisé en équipe.

Les membres de l'équipe varient en fonction de leur nombre et de leur fonction :

- enseignants de la classe, COP et infirmière;
- enseignants de la classe;
- enseignants de la classe, équipe de direction, CPE et surveillants;
- enseignants de la classe et adjoint;
- professeur principal et enseignants impliqués dans les PPRE;
- équipe de direction, directeur SEGPA, CPE, assistante sociale et professeur principal;
- professeur impliqué dans les PPRE et documentaliste.

**Question 12 :** Si le diagnostic n'est pas réalisé en équipe souhaiteriez-vous qu'il le soit ? Pourquoi ?

Les deux personnes qui réalisent seules le diagnostic des élèves, souhaiteraient que celui-ci soit effectué en équipe pour pouvoir garantir une vision globale et précise de l'élève et de ses difficultés.

### 3.2.1. Difficultés repérées

**Question 13:** *Quels sont les difficultés qui sont du ressort d'un PPRE dans votre établissement (scolaires, méthodologiques, comportementales)?*

Selon la totalité des participants, les difficultés scolaires et méthodologiques sont du ressort d'un PPRE dans leur établissement.

Difficultés comportementales	Fréquence	pourcentage
oui	17	53
non	15	47
total	32	100

*Pourcentage de participants estimant que les difficultés scolaires sont du ressort d'un PPRE dans leur établissement*

En ce qui concerne les difficultés de type comportemental, 53% des participants estiment qu'elles sont du ressort d'un PPRE.

Les participants ont indiqué sur une échelle allant de 1 à 7, jusqu'à quel point ils repèrent les difficultés de type scolaire, puis méthodologique et enfin comportemental. Une réponse de 1 signifie qu'ils ne repèrent pas du tout le type de difficulté en question, un score de 7 indique qu'ils repèrent tout particulièrement le type de difficulté en question.

Scores	1	2	3	4	5	6	7	pas de réponse
Nombre de réponses	0	0	1	0	7	13	6	5

*Répartition des réponses pour le repérage des difficultés scolaires.*

Scores	1	2	3	4	5	6	7	pas de réponse
Nombre de réponses	0	1	3	4	10	7	2	5

*Répartition des réponses pour le repérage des difficultés méthodologiques.*

Scores	1	2	3	4	5	6	7	pas de réponse
Nombre de réponses	14	3	1	1	1	6	1	5

*Répartition des réponses pour le repérage des difficultés comportementales.*

**Question 14 :** *Quelles sont les difficultés concernées par les PPRE dans votre établissement ?*

	Fréquence	pourcentage
Difficultés chroniques	16	50
Difficultés ponctuelles	1	3
Difficultés chroniques et ponctuelles	14	44
NSP	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 2.*

Un seul établissement met en place des PPRE uniquement pour des difficultés ponctuelles, c'est-à-dire passagères, la moitié des participants déclare mettre en oeuvre un PPRE pour des difficultés chroniques, c'est-à-dire installées et 44% prennent en compte aussi bien les difficultés chroniques que ponctuelles.

*a. Difficultés scolaires.*

**Question 15 :** *Quelles sont les difficultés scolaires repérées ?*

Les difficultés scolaires repérées sont liées à la maîtrise de la langue (compréhension, lecture, orthographe, expression) et au manque de bases en français et mathématiques.

*Comment les accompagnez-vous dans le cadre d'un PPRE ?*

Les remédiations apportées sont diverses :

- ré-explication de notions traitées en cours;
- exercices type aide aux devoirs;
- travail par binômes avec auto et hétéro-évaluation;
- fiches de révision en fonction des erreurs;
- exercices de préparation de cours;
- fiches thématiques à remplir (la ponctuation, les conjugaisons...).

**Question 16 :** *Comment (par quels outils ou indicateurs) les élèves susceptibles d'avoir besoin d'un PPRE sont-ils repérés ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	29	91
non	2	6
Pas de réponse	1	3
total	32	100

*Fréquence des participants déclarant utiliser les évaluations nationales.*

Les participants en grande majorité (91%) disent utiliser les évaluations nationales de 6<sup>ème</sup> pour repérer les élèves pouvant bénéficier d'un PPRE.

	Fréquence	pourcentage
oui	1	31
non	21	66
Pas de réponse	1	3
total	32	100

*Fréquence des participants déclarant utiliser le livret scolaire.*

	Fréquence	pourcentage
oui	30	94
non	1	3
Pas de réponse	1	3
total	32	100

*Fréquence des participants déclarant utiliser les observations et évaluations réalisées en classe.*

Le livret scolaire ne semble pas très utilisé (31% de réponses «oui»), contrairement à l'observation et à l'évaluation de l'élève en classe (94% de réponses «oui»).

	Fréquence	pourcentage
oui	17	53
non	14	44
Pas de réponse	1	3
total	32	100

*Fréquence des participants déclarant utiliser les informations issues des commissions d'harmonisation.*

	Fréquence	pourcentage
oui	2	6
non	29	91
Pas de réponse	1	3
total	32	100

*Fréquence des participants déclarant utiliser la Banqoutil.*

Les informations issues des commissions d'harmonisation sont utilisées par 53% des participants pour émettre un diagnostic. Enfin les ressources de la Banqoutil sont loin d'être utilisées avec 91% des participants déclarant ne pas s'en servir pour repérer les difficultés des élèves.

*Si vous utilisez les évaluations nationales de 6<sup>ème</sup> :*

**Question 17 :** *Fixez-vous une valeur minimale à ces évaluations pour la mise en place d'un PPRE ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	11	34
non	17	53
NSP	3	9
Pas de réponse	1	3
total	32	100

*Fréquence d'utilisation d'une valeur minimale aux évaluations nationales.*

53% des personnes interrogées déclarent ne pas fixer une valeur minimale aux résultats des évaluations nationales pour la mise en place de PPRE.

**Question 18 :** *Si oui, quelle est cette valeur ?*

Cette valeur varie en fonction des répondants :

- moyenne générale inférieure à la moyenne académique;
- moyenne inférieure à celle de la classe;
- moins de 20% de réussite en français et moins de 30% en mathématiques;
- moins de 40% de réussite en mathématiques et en français;
- moins de 50% de réussite en français et en mathématiques;
- moins de 60% de réussite en français et en mathématiques;
- moins de 45% de réussite en français et en mathématiques.

**Question 19 :** *Des difficultés dans des compétences particulières sont-elles recherchées ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	6	19
non	20	63
NSP	5	16
Pas de réponse	1	3
total	32	100

*Fréquence de recherche de difficultés dans des compétences particulières.*

En majorité (63%), on constate que les sujets ne recherchent pas des compétences particulières qui seraient défailtantes.

**Question 20 :** *Si oui, lesquelles ?*

Lecture, orthographe mais aussi fractions, valeurs décimales, sens des opérations.

*b. Difficultés méthodologiques.*

**Question 21 :** *Quelles sont les difficultés méthodologiques repérées ?*

Les difficultés méthodologiques repérées sont :

- difficultés dans l'apprentissage des leçons, dans la compréhension des consignes, dans la prise de notes;
- difficultés dans l'organisation du travail personnel (lire sa leçon avant de faire ses exercices);
- problèmes de gestion du matériel (tenue du cahier de textes, du cartable, du classeur).

*Comment les accompagnez-vous dans le cadre d'un PPRE ?*

Les remédiations apportées sont variées :

- apprendre à gérer un cahier de textes, apprendre à décortiquer les consignes (sujet, verbe, COD);
- fiches réalisées avec les élèves sur la façon de prendre en note les cours (utiliser différentes couleurs..), sur la manière personnelle de mémoriser, sur la façon de préparer son cartable en fonction de son emploi du temps;
- valoriser l'autonomie (chercher seul dans un manuel les exercices qui pourraient être utiles pour sa difficulté);
- gestion mentale.

**Question 22 :** *Comment repérez-vous les difficultés de type méthodologique ?*

Tous les participants utilisent l'observation de l'élève en classe, les évaluations continues pour repérer les difficultés de type méthodologique.

*c. Difficultés comportementales.*

**Question 23 :** *Quelles sont les difficultés comportementales repérées ?*

Les difficultés comportementales repérées sont :

- isolement, repli sur soi, mauvaise estime de soi;
- indiscipline dans la classe, insolence, agitation.

*Comment les accompagnez-vous dans le cadre d'un PPRE ?*

Les remédiations apportées sont de type :

- ateliers d'expression corporelle, jeux de rôles, relaxation, expression graphique, théâtre, le but étant d'entourer les élèves pour qu'ils reprennent confiance en eux;
- discussion avec le professeur de PPRE pour voir s'il y a un problème particulier, des difficultés en dehors de l'école;
- rédactions pour expliquer la raison du comportement (par exemple explique pourquoi l'élève a amené du cannabis à l'école);
- fiches de suivi comportemental;
- mise par écrit de ce qui pourrait aider à améliorer les résultats et engagement de se tenir à cela.

**Question 24 :** *Comment repérez-vous les difficultés de type comportemental ?*

	Fréquence	pourcentage
Observation de l'élève	12	38
Fiches de suivi	4	13
Observation et fiches	2	6
Pas de réponse	14	44
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 24.*

38% repèrent les difficultés comportementales par l'observation de l'élève en classe (44% ne repèrent pas ce type de difficultés pour la mise en place d'un PPRE).

*d. Autres difficultés.*

**Question 25 :** *Quelles sont ces autres difficultés que vous repérez? Comment les accompagnez-vous dans le cadre d'un PPRE ?*

**Question 26 :** *Comment les repérez-vous ?*

Aucun des participants ne repère d'autres difficultés que celles scolaires, méthodologiques et comportementales.

### **3.2.2. Synthèse du diagnostic**

**Question 27 :** *Comment les informations issues des différentes sources sont-elles croisées pour décider de la mise en oeuvre d'un PPRE ?*

- Par :
- une concertation en équipe;
  - l'observation de l'élève et les résultats aux évaluations continues prennent le dessus sur toutes les autres sources;
  - les élèves les plus faibles seront prioritaires;
  - parmi les élèves repérés, ceux qui sont volontaires iront en PPRE.

**Question 28 :** *Estimez-vous avoir besoin d'autres critères pour réaliser le diagnostic ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	12	38
non	19	59
NSP	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 28.*

59% des participants estiment posséder suffisamment de critères pour réaliser le diagnostic, alors que 38% des participants souhaiteraient bénéficier d'autres critères.

*Si oui, lesquels ?*

Exemples de critères supplémentaires dont souhaiteraient disposer certains participants pour réaliser le diagnostic :

- un outil pour les enseignants sur lequel apparaîtraient toutes les compétences essentielles en français, mathématiques et LV1. L'enseignant pourrait cocher les compétences acquises par l'élève;
- avis d'un psychologue, d'un COP, d'une assistante sociale, d'un orthophoniste pour repérer ou confirmer l'existence de troubles spécifiques;
- informations les éventuels troubles de l'élève (dyslexie, hyperactivité...), sur sa situation personnelle et familiale;
- une grille d'évaluation nationale avec des critères prédéterminés (items des évaluations, nombre d'absences..).

**Question 29 :** *Quand le diagnostic est-il réalisé ?*

	Fréquence	pourcentage
Avant les vacances de la Toussaint	25	78
Au premier conseil de classe	2	6
Au 2 <sup>ème</sup> trimestre	2	6
Après les vacances de Toussaint	2	6
Pas de réponse	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 29.*

78% des participants déclarent réaliser le diagnostic avant les vacances de Toussaint.

**Question 30 : A quelle fréquence ?**

	Fréquence	pourcentage
Plusieurs fois durant l'année scolaire	28	88
Une seule fois durant l'année scolaire	3	9
Pas de réponse	1	3
total	32	100

Répartition des réponses des participants à la question 30.

La majorité (88%) des participants réalise plusieurs diagnostics durant l'année scolaire.

**Question 31 : A quel moment décidez-vous de mettre en place un PPRE pour un élève qui n'en a encore pas eu besoin ?**

La mise en place un PPRE pour un élève qui n'en a encore pas eu besoin se décide en équipe et selon différentes modalités :

- dès qu'une difficulté est signalée par un des membres de l'équipe;
- à la fin d'une période de PPRE (fin de trimestre);
- à la demande des parents;
- à la demande de l'élève.

**Question 32 : Qui prend cette décision ?**

C'est l'équipe pédagogique.

## **4. FORMALISATION DES PPRE**

### **4.1. Document de Formalisation**

**Question 33 : Réalisez-vous un ou plusieurs documents de formalisation, de support du PPRE ?**

	Fréquence	pourcentage
oui	25	78
non	3	9
Pas toujours	3	9
Pas de réponse	1	3
total	32	100

Répartition des réponses des participants à la question 33.

La majorité des participants (78%) réalise un document de formalisation des PPRE.

*Quel est son (leur) titre ?*

Le titre du document est généralement «PPRE», un établissement le réalise sous forme d'un diplôme.

**Question 34 : Qui est chargé de le rédiger ?**

Les personnes chargées de rédiger le document de formalisation sont :

- le professeur principal en accord avec l'équipe;
- le professeur principal et le professeur chargé des PPRE;
- le chef d'établissement ou l'adjoint;
- le professeur chargé des PPRE;
- le CPE.

**Question 35 : Qui en est destinataire ?**

Elève	Fréquence	pourcentage
oui	20	63
non	8	25
Pas de réponse	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants sur le partage du document de formalisation avec l'élève.*

Parents	Fréquence	pourcentage
oui	22	69
non	5	16
NSP	4	13
Pas de réponse	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants sur le partage du document de formalisation avec les parents.*

Equipe	Fréquence	pourcentage
oui	24	75
non	4	13
Pas de réponse	4	13
total	32	100

*Répartition des réponses des participants sur le partage du document de formalisation avec l'équipe.*

63% des participants partagent le document de formalisation avec l'élève, avec les parents (69%) et avec l'équipe impliquée dans le PPRE (75%).

**Question 36 : Quel est son (leur) contenu ?**

Auto-évaluation de l'élève	Fréquence	pourcentage
oui	5	16
non	22	69
Pas de réponse	5	16
total	32	100

*Répartition des réponses des participants sur la présence de l'auto-évaluation de l'élève dans le document de formalisation des PPRE.*

Points forts de l'élève	Fréquence	pourcentage
oui	10	31
non	17	53
Pas de réponse	5	16
total	32	100

*Répartition des réponses des participants sur la présence des points forts de l'élève dans le document de formalisation des PPRE.*

Compétences de l'élève à améliorer	Fréquence	pourcentage
oui	22	69
non	5	16
Pas de réponse	5	16
total	32	100

*Répartition des réponses des participants sur la présence des compétences de l'élève à améliorer dans le document de formalisation des PPRE.*

Objectifs à court terme du PPRE	Fréquence	pourcentage
oui	21	66
non	6	19
Pas de réponse	5	16
total	32	100

*Répartition des réponses des participants sur la présence des objectifs à court terme des PPRE dans le document de formalisation.*

Objectifs de fin de cycle	Fréquence	pourcentage
oui	3	9
non	24	75
Pas de réponse	5	16
total	32	100

*Répartition des réponses des participants sur la présence des objectifs de fin de cycle dans le document de formalisation des PPRE.*

Echéancier des aides	Fréquence	pourcentage
oui	19	59
non	8	25
Pas de réponse	5	16
total	32	100

*Répartition des réponses des participants sur la présence de l'échéancier des aides dans le document de formalisation des PPRE.*

Echéancier des bilans	Fréquence	pourcentage
oui	4	13
non	23	72
Pas de réponse	5	16
total	32	100

*Répartition des réponses des participants sur la présence de l'échéancier des bilans dans le document de formalisation des PPRE.*

Indicateurs d'évaluation	Fréquence	pourcentage
oui	5	16
non	22	69
Pas de réponse	5	16
total	32	100

*Répartition des réponses des participants sur la présence des indicateurs d'évaluation dans le document de formalisation des PPRE.*

L'auto-évaluation de l'élève n'est pas intégrée dans le document de formalisation par la majorité des participants (69%). Il en va de même pour les points forts de l'élève (53%), les objectifs de fin de cycle (75%), les échéanciers des bilans intermédiaires (72%) et les indicateurs d'évaluation (69%).

Par contre, les compétences à améliorer (69% de réponses «oui»), les objectifs à court terme (66% de réponses «oui») et l'échéancier des aides (59%) figurent dans le document de formalisation de la majorité des participants.

Certains établissements font apparaître dans le document de formalisation :

- \_ un rappel de ce qu'est un PPRE;
- \_ l'attitude de l'élève face à la tâche;
- \_ les actions mises en oeuvre dans le cadre du PPRE;
- \_ le bilan de chaque séance de PPRE;
- \_ les intervenants du PPRE;
- \_ les résultats aux évaluations nationales de l'élève.

**Question 37 : Qui signe ce(s) document(s) ?**

Membre de l'établissement	Fréquence	pourcentage
oui	26	81
non	2	6
Pas de réponse	4	13
total	32	100

*Répartition des réponses des participants sur la signature du document de formalisation des PPRE par un membre de l'établissement.*

Parents	Fréquence	pourcentage
oui	26	81
non	2	6
Pas de réponse	4	13
total	32	100

*Répartition des réponses des participants sur la signature du document de formalisation des PPRE par les parents*

Elève	Fréquence	pourcentage
oui	23	72
non	5	16
Pas de réponse	4	13
total	32	100

*Répartition des réponses des participants sur la signature du document de formalisation des PPRE l'élève.*

La majorité des participants affirme que les trois acteurs de PPRE signent le document de formalisation (81% pour les membres de l'établissement, 81% pour les parents et 72% pour les élèves).

#### **4.2. Formalisation avec les parents**

**Question 38 : Un entretien avec la famille est-il prévu ? Qui le réalise ?**

	Fréquence	pourcentage
oui	21	66
non	5	16
Pas toujours	5	16
Pas de réponse	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 38.*

La majorité des personnes rencontrées (66%) dit qu'il est prévu un entretien avec la famille de l'élève auquel il est proposé un PPRE.

*Qui réalise l'entretien ?*

	Fréquence	pourcentage
Professeur principal	4	13
Membre de l'équipe de direction	3	9
Professeur de PPRE	5	16
indeterminé	14	44
Pas de réponse	6	19
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant la personne chargée de réaliser un entretien avec les parents.*

La personne qui réalise l'entretien peut varier dans un même établissement.

**Question 39 :** Durant cet entretien quels sujets sont abordés avec les parents ?

Prise en charge à travers PPRE	Fréquence	pourcentage
oui	24	75
non	1	3
NSP	1	3
Pas de réponse	6	19
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant l'information donnée aux parents en entretien (modalités de prise en charge à travers un PPRE).*

Demande accord des parents pour PPRE	Fréquence	pourcentage
oui	23	72
non	2	6
NSP	1	3
Pas de réponse	6	19
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant l'accord demandé aux parents en entretien.*

Discussion du contenu des PPRE	Fréquence	pourcentage
oui	6	19
non	19	59
NSP	1	3
Pas de réponse	6	19
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant la discussion du contenu des PPRE avec les parents en entretien.*

Informations concernant le comportement de l'enfant hors école	Fréquence	pourcentage
oui	17	53
non	8	25
NSP	1	3
Pas de réponse	6	19
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant les informations sur le comportement de l'élève hors école, demandées aux parents en entretien.*

Parents sont seulement informés	Fréquence	pourcentage
oui	6	19
non	19	59
NSP	1	3
Pas de réponse	6	19
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant a seule 'information sur le dispositif PPRE donnée aux parents en entretien.*

Parents sont associés au PPRE	Fréquence	pourcentage
oui	16	50
non	9	28
NSP	1	3
Pas de réponse	6	19
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant l'association des parents au PPRE, en entretien.*

Lors de cet entretien avec la famille, il est expliqué aux parents les difficultés de leur enfant (78% de réponses «oui») ainsi que le mode de prise en charge qui va être mis en place (75% de réponses «oui»). On demande l'accord des parents pour la mise en œuvre du PPRE (72% de réponses «oui») et on recueille des informations concernant le comportement de l'enfant en dehors de l'école (53% de réponses positives), enfin on tente d'associer les parents au PPRE de leur enfant (50% de réponses positives).

Ainsi les parents ne sont pas simplement informés du dispositif (59% de réponses négatives) même si celui-ci n'est pas discuté avec eux (59% de réponses négatives).

**Question 40 :** *Si les parents sont associés au PPRE de leur enfant, de quelle manière le sont-ils ?*

Dans ces cas on leur demande par exemple de vérifier le cahier de textes et les devoirs ainsi que le cartable ou encore on leur demande de s'engager à rencontrer régulièrement le professeur principal.

**Question 41 :** *En général, les parents acceptent-ils le PPRE, pour leur enfant ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	30	94
Pas de réponse	2	6
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 41.*

D'après 94% des participants, les parents acceptent les PPRE.

**Question 42 :** *Si les parents refusent la mise en place d'un PPRE pour leur enfant, quelle est la raison de ce refus ?*

Un refus a été expliqué par des problèmes de transport en zone rurale. Dans un établissement 2 refus des parents étaient dus au fait que le professeur chargé des PPRE ne leur convenait pas. D'autres refus sont expliqués par les participants du fait que les parents n'ont pas compris les bénéfices des PPRE ou qu'ils sont sans ambition scolaire pour leur enfant.

*Que faites vous en cas de refus ?*

Certains ne mettent pas en place de PPRE pour l'élève. Un établissement ajoute au document de formalisation une phrase pour expliquer que les parents refusent le PPRE et le leur fait signer.

Dans deux établissements, il n'y a pas eu de refus explicite mais les parents ne se sont pas rendus à l'entretien de présentation des PPRE et n'ont donc pas signé le document de formalisation, le PPRE a été mis en place quand même.

### 4.3. Formalisation avec les élèves

**Question 43 :** *Un entretien avec l'élève est-il prévu ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	31	97
Pas de réponse	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 43.*

97% des personnes interrogées assurent réaliser un entretien avec l'élève.

**Question 44 :** *Qui réalise cet entretien ?*

	Fréquence	pourcentage
Professeur principal	13	42
Membre de l'équipe de direction	5	16
Professeur chargé des PPRE	9	28
Indéterminé	3	9
NSP	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 44*

L'entretien avec l'élève est réalisé le plus souvent par le professeur principal (42% de réponses positives).

**Question 45 :** *Le contenu du document de formalisation est-il présenté à l'enfant concerné ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	27	84
non	1	3
NSP	1	3
Pas de réponse	3	9
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 45*

La majorité des répondants (84%) déclare présenter le document de formalisation des PPRE à l'élève concerné.

**Question 46 :** *Vous semble-t-il important de faire en sorte qu'un élève se sente impliqué dans son PPRE ?*

Tous les participants estiment qu'il est essentiel que l'élève se sente impliqué dans son PPRE.

### *Comment tentez-vous de l'impliquer ?*

Les moyens utilisés pour impliquer l'élève sont :

- lui demander son accord pour le PPRE;
- lui faire comprendre qu'il en a besoin, que c'est pour son bien;
- le volontariat des élèves;
- à chaque fin de séance de PPRE demander à l'élève comment il a ressenti cette séance, est-ce que cela lui a été utile;
- la discussion avec lui de ses difficultés et de ses points forts;
- la réalisation d'activités plus ludiques durant les heures PPRE;
- éviter que les mêmes élèves se retrouvent toujours en PPRE;
- l'encouragement des réussites (évaluation différente des dictées par exemple).

**Question 47 :** *Les élèves ne relevant pas de PPRE sont-ils informés de l'existence des PPRE pour d'autres élèves ? De quelle manière ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	19	59
non	11	34
NSP	1	3
Pas de réponse	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 47*

En majorité (59%), les participants déclarent informer les élèves ne bénéficiant pas de PPRE de l'existence de ceux-ci.

Cette information est donnée :

- en début d'année par le professeur principal;
- lors de la visite du collège par les élèves de CM2;
- en inscrivant les PPRE dans l'emploi du temps des élèves;
- par les délégués de classe.

## **5. LA MISE EN ŒUVRE DES PPRE**

### **5.1. L'articulation des PPRE avec d'autres dispositifs**

**Question 48 :** *Existe-t-il des dispositifs d'aide antérieurs au PPRE dans votre établissement ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	31	97
non	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 48*

Une seule personne déclare qu'avant les PPRE il n'existait pas de dispositif d'aide aux élèves en difficulté scolaire.

**Question 49 :** *Dans votre établissement, comment les PPRE s'articulent-ils avec les dispositifs d'aide antérieurs ?*

Manière dont s'articulent les PPRE avec les dispositifs d'aide antérieurs :

- les PPRE englobent les autres dispositifs;
- les PPRE se font en parallèle à d'autres dispositifs;
- les PPRE remplacent les autres dispositifs.

**Question 50 :** *Existe-t-il une continuité entre les PPRE réalisés au primaire et ceux réalisés dans votre établissement ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	4	13
non	27	84
NSP	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 50*

84% des participants affirment qu'il n'existe pas de continuité entre les PPRE réalisés au primaire et ceux du collège.

## **5.2. Les intervenants des PPRE**

**Question 51 :** *Les enseignants qui s'occupent des PPRE sont-ils volontaires ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	24	75
non	5	16
Pas toujours	3	9
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 51*

Les enseignants impliqués dans les PPRE sont en majorité volontaires (75% de réponses affirmatives).

**Question 52 :** *Les enseignants ont-ils des demandes de formation pour faire face à certaines difficultés des élèves (disciplinaires, méthodologiques, comportementales...) ? Quelles sont-elles ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	27	84
non	5	16
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 52*

D'après la majorité des participants (84%), les enseignants ont des demandes de formation.

Cette demande concerne

- difficultés de type méthodologique;
- prendre en charge les difficultés de type comportemental (motivation, comportement déviant);
- prendre en charge la grande difficulté scolaire (outils de remédiation);
- prendre en charge les troubles spécifiques (dyslexie, dyscalculie, autisme, hyperactivité);
- fonctions cognitives (mémoire, attention, apprentissage de la lecture);
- échanges de pratiques entre professeurs d'une même discipline.

**Question 53 :** *Les enseignants effectuent-ils des PPRE uniquement dans leur discipline d'enseignement ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	17	53
non	15	47
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 53*

Les sujets affirment à 53% que les enseignants effectuent des PPRE uniquement dans leur discipline d'enseignement.

**Question 54 :** *D'autres personnels de l'établissement prennent-ils en charge des élèves bénéficiant d'un PPRE ?*

Enseignants documentalistes	Fréquence	pourcentage
oui	9	28
non	23	72
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant l'intervention d'enseignants documentalistes dans les PPRE.*

COP	Fréquence	pourcentage
oui	5	16
non	27	84
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant l'intervention de conseillers d'orientation psychologues dans les PPRE*

CPE	Fréquence	pourcentage
oui	8	25
non	24	75
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant l'intervention de conseillers principaux d'éducation dans les PPRE*

AE	Fréquence	pourcentage
oui	11	34
non	21	66
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant l'intervention d'assistants d'éducation dans les PPRE*

AP	Fréquence	pourcentage
oui	3	9
non	29	91
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant l'intervention d'assistants pédagogiques dans les PPRE*

En majorité aucun autre personnel de l'établissement ne prend en charge les élèves en PPRE.

**Question 55 :** *L'information concernant le suivi des élèves en PPRE circule-t-elle auprès de tous les acteurs de l'établissement impliqués dans le dispositif (ex fiche navette) ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	18	56
non	14	44
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 55.*

Les participants déclarent à 56% que l'information concernant le suivi des élèves en PPRE circule auprès de tous les acteurs impliqués dans le dispositif.

**Question 56 :** *Faites-vous appel à des intervenants extérieurs dans le cadre des PPRE ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	1	3
non	31	97
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 56*

En majorité (97%), il n'y a pas d'intervenants extérieurs à l'établissement qui soient impliqués dans les PPRE. Un participant déclare avoir recours à des éducateurs dans le cadre de difficultés comportementales. Beaucoup de participants déclarent conseiller aux familles de consulter un spécialiste (orthophoniste, psychologue) lorsque les difficultés de l'enfant le nécessitent.

### **5.3. LE CONTENU**

**Question 57 :** *Comment le contenu du PPRE est articulé avec le diagnostic ?*

Beaucoup de participants ont trouvé cette question étrange, la réponse la plus fréquente a été que face à une difficulté il est proposé une remédiation.

Un participant a déclaré que le contenu du PPRE est défini en collaboration entre le professeur qui signale une difficulté et celui qui prend en charge l'élève en PPRE. Un autre a expliqué qu'il n'y a pas forcément d'articulation, ce qui est réalisé en séance de PPRE émanant d'une demande de l'élève.

**Question 58 :** *Disposez-vous d'outils qui permettent de faire le lien entre les besoins de l'élève et les remédiations à apporter ? Quels sont-ils ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	11	34
non	16	50
NSP	4	13
Pas de réponse	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 58*

La moitié des personnes rencontrées affirme ne pas disposer de tels outils.

Les participants qui déclarent utiliser des outils pour faire le lien entre les besoins de l'élève et les remédiations à apporter citent :

- manuels, logiciels;
- fiches de la Banqoutils;
- évaluations réalisées par les enseignants.

#### **5.3.1. Contenu disciplinaire (scolaire)**

**Question 59 :** *Sur quelles disciplines portent les PPRE ?*

mathématiques	Fréquence	pourcentage
oui	30	94
non	2	6
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant la mise en place de PPRE en mathématiques.*

LV1	Fréquence	pourcentage
oui	20	63
non	12	38
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant la mise en place de PPRE en LV1.*

Alors que la totalité des participants affirme mettre en place des PPRE pour le français, 94% déclare en réaliser pour les mathématiques et 63% pour la LV1.

Un établissement met en place des PPRE pour la physique et un autre pour l'histoire-géographie.

**Question 60 :** *Les enseignants utilisent-ils un matériel et des outils spécifiques auprès des élèves bénéficiant d'un PPRE ?*

Matériel informatique	Fréquence	pourcentage
oui	22	69
non	8	25
NSP	2	6
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant l'utilisation de matériel informatique en séance de PPRE.*

Magnétophone, dictaphone	Fréquence	pourcentage
oui	4	13
non	26	81
NSP	2	6
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant l'utilisation de magnétophones ou dictaphones en séance de PPRE*

Fiches pédagogiques	Fréquence	pourcentage
oui	11	34
non	19	59
NSP	2	6
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant l'utilisation de fiches pédagogiques en séance de PPRE*

Documents trouvés sur internet	Fréquence	pourcentage
oui	22	69
non	8	25
NSP	2	6
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant l'utilisation de documents trouvés sur internet en séance de PPRE*

69% des participants utilisent des documents trouvés sur internet en séance de PPRE. 34% utilisent des fiches pédagogiques et seulement 13% utilisent un magnétophone.

**Question 61 :** *La remédiation dans le cadre d'un PPRE se fait :*

- uniquement dans la discipline dans laquelle l'élève est en difficulté
- dans toutes les disciplines qui font intervenir la compétence défaillante.

	Fréquence	pourcentage
Toutes les disciplines	24	75
Discipline défaillante	6	19
Indéterminé	1	3
NSP	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 61.*

La majorité des personnes rencontrées (75%) dit effectuer une remédiation aussi bien dans toutes les disciplines qui font intervenir la compétence défaillante qu'uniquement dans la discipline dans laquelle l'élève est en difficulté.

### **5.3.2. Contenu comportemental**

**Question 62 :** *Si vous mettez en place des PPRE ciblés sur le comportement, quels outils sont-ils utilisés ?*

Feuille de suivi	Fréquence	pourcentage
oui	11	34
non	3	9
Pas de réponse	18	56
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant l'utilisation de feuilles de suivi pour les PPRE comportementaux.*

Tutorat (adulte-élève)	Fréquence	pourcentage
oui	6	19
non	3	9
Pas de réponse	23	72
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant la mise en place de tutorat pour les PPRE comportementaux*

34% des participants utilisent des feuilles de suivi pour les PPRE comportementaux, et 19% des personnes interrogées met en place un tutorat (adulte-élève) pour ce genre de PPRE.

### **5.3.3. Horaire de travail en PPRE**

**Question 63 :** *Durant quel horaire sont travaillés les PPRE avec les élèves ?*

	Fréquence	pourcentage
Heures d'étude	23	72
autre	9	28
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 63.*

Ce sont durant les heures d'études que la majorité des sujets (72%) déclare travailler les PPRE avec les élèves.

**Question 64 :** *A quel moment de la journée sont travaillés les PPRE avec les élèves ?*

	Fréquence	pourcentage
Fin d'après-midi	7	22
matin	3	9
Entre des heures de cours	7	22
Selon emploi du temps	15	47
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 64.*

Il semble que les moments dédiés aux PPRE varient en fonction de l'emploi du temps (47% de réponses positives).

#### **5.3.4. Forme des PPRE**

**Question 65 :** *Sous quelle forme travaillent les élèves lors des heures PPRE ?*

- travail individuel et personnalisé
- travail en groupe sur les mêmes notions.

	Fréquence	pourcentage
Travail individuel ou en groupe	22	69
Travail individuel	9	28
Travail en groupe	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 65.*

Le travail en PPRE peut se faire de manière individuelle ou en groupe (69% de réponses affirmatives).

**Question 66 :** *Comment se fait la personnalisation du dispositif ?*

	Fréquence	pourcentage
Chaque élève bénéficie d'un contenu personnalisé	28	88
autre	4	13
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 66.*

Chaque élève bénéficie d'un PPRE avec un contenu personnalisé selon 88% des participants.

**Question 67 :** *Existe-t-il des liens entre les PPRE et les dispositifs d'aide extérieurs à l'établissement ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	3	9
non	29	91
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 67.*

Il n'existe pas de liens entre les PPRE et les dispositifs d'aide extérieurs à l'établissement selon 91% des sujets interrogés.

Deux établissements ont des liens avec des dispositifs d'aide aux devoirs. Un autre collabore avec une association de prévention de l'illettrisme et de repérage de la dyslexie.

**Question 68 :** *Veillez indiquer quels organismes extérieurs à l'école peuvent prendre en charge les élèves dans le cadre des PPRE ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	1	3
non	31	97
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 68.*

Un seul participant a affirmé collaborer avec des associations étudiantes dans le cadre des PPRE.

## **6. RESULTATS**

**Question 69 :** *Pensez-vous qu'il soit possible d'évaluer les effets des PPRE et comment ?*

	Fréquence	pourcentage
Court et long terme	11	34
Court terme	12	38
Long terme	6	19
NSP	3	9
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 69.*

Les deux types d'évaluation, court et long terme, ont été jugées utiles pour évaluer les effets des PPRE d'après 34% des personnes rencontrées.

**Question 70 :** *A l'aide de quelles évaluations (outils, indicateurs, démarche) ?*

Avis et observations des intervenants des PPRE	Fréquence	pourcentage
oui	31	97
NSP	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant les avis et observations des intervenants des PPRE comme indicateur d'évaluation de ces derniers.*

Avis et observations des parents	Fréquence	pourcentage
oui	12	38
non	19	59
NSP	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant les avis et observations des parents comme indicateur d'évaluation des PPRE*

Avis et observations de l'élève	Fréquence	pourcentage
oui	16	50
non	15	47
NSP	1	3
total	32	100

*Répartition des réponses des participants concernant les avis et observations de l'élève comme indicateur d'évaluation des PPRE*

L'avis et les observations des parents (59% de réponses négatives) ne sont pas considérés comme un bon outil d'évaluation. Les participants restent divisés (47% de «non» contre 50% de «oui») quand à l'avis et aux observations des élèves.

**Question 71 :** *En général, avez-vous mis en place différents PPRE successifs pour un seul élève ?*

	Fréquence	pourcentage
oui	23	72
non	9	28
total	32	100

*Répartition des réponses des participants à la question 71.*

La majorité des participants (72%) déclare avoir mis en place différents PPRE durant l'année scolaire pour un seul élève.

**Question 72 :** *En moyenne, quelle est la durée d'un PPRE ?*

Un PPRE peut durer selon les réponses de 3 semaines à toute l'année scolaire.

## **7. REUSSITES ET DIFFICULTES DES PPRE**

**Question 73:** *Quels sont, selon vous, les apports des PPRE pour les élèves, les enseignants, les parents et l'établissement?*

*Apports pour les élèves :*

- prise de conscience de leurs difficultés (formalisées sur un document);
- amélioration de la confiance en soi, de l'estime de soi notamment par la prise en charge individuelle, de la motivation;
- travail en petit groupe est bénéfique: se sentent valorisés, ne sont pas noyés dans le groupe classe, sont mis en situation de réussite.

*Apports pour les enseignants :*

- meilleure relation avec les élèves (petit groupe);
- meilleure connaissance des difficultés des élèves (petit groupe);
- permettent un travail en équipe, meilleure communication;
- possibilité d'appliquer des méthodes différentes d'enseignement (petit groupe), reconsidérer les pratiques;
- satisfaction de constater les progressions des élèves.

*Apports pour les parents :*

- réconfort;
- instaure un dialogue avec l'équipe pédagogique, avec l'école, sont considérés comme de véritables partenaires.

Notons ici que les participants ont souligné un manque de communication avec les parents et ont souvent eu du mal à définir les apports des PPRE pour les parents.

*Apports pour l'établissement:*

- donne une bonne image: les parents se rendent compte qu'il y a une prise en charge des difficultés;
- évite les redoublements, nivelle les difficultés au sein d'une classe;
- meilleure communication entre les professeurs et les autres intervenants;
- amélioration des résultats globaux des élèves.

Les participants ont indiqué sur une échelle allant de 1 à 7, jusqu'à quel point les PPRE étaient selon eux un apport pour les élèves, pour les enseignants, pour les parents et pour l'établissement. Un score de 1 indique que les PPRE ne sont pas du tout un apport, un score de 7 signifie que les PPRE sont tout à fait un apport.

Scores	1	2	3	4	5	6	7	pas de réponse	
Nombre de réponses	0	0	2	4	10	5	6	5	

*Répartition des réponses concernant les apports des PPRE pour les élèves.*

Scores	1	2	3	4	5	6	7	NSP	pas de réponse
Nombre de réponses	2	1	2	6	6	5	4	1	5

*Répartition des réponses concernant les apports des PPRE pour les enseignants.*

Scores	1	2	3	4	5	6	7	NSP	pas de réponse
Nombre de réponses	2	1	3	4	1	4	3	9	5

*Répartition des réponses concernant les apports des PPRE pour les parents.*

Scores	1	2	3	4	5	6	7	NSP	pas de réponse
Nombre de réponses	7	1	1	4	3	2	7	2	5

*Répartition des réponses concernant les apports des PPRE pour l'établissement.*

**Question 74 :** *Quels sont, d'après vous, les points négatifs des PPRE pour les élèves, les enseignants, les parents et l'établissement ?*

*Points négatifs pour les élèves :*

- certains sont peu motivés, surcharge de travail;
- PPRE permettent de résoudre de petites difficultés, mais pas les plus sévères
- stigmatisation des élèves en PPRE (ce sont souvent les mêmes qui sont concernés);
- PPRE parfois vécus comme une punition (surtout s'ils se déroulent en fin de journée).

*Points négatifs pour les enseignants :*

- demandent trop de formalisation et d'investissement;
- manque de communication entre enseignants et avec les parents;
- difficultés pour rencontrer certains parents (peu motivés);
- n'arrivent pas à déterminer si les progrès sont dus aux PPRE;
- difficulté de travailler avec des élèves qu'ils n'ont pas en classe, et sans information de la part de leurs professeurs.

*Points négatifs pour les parents :*

- PPRE impliquent des déplacements supplémentaires.

Cependant, faute de communication avec les parents, les participants ont eu des difficultés pour définir les inconvénients des PPRE pour les parents.

*Points négatifs pour l'établissement :*

- problèmes pour trouver des heures pour les enseignants à consacrer aux PPRE;
- manque de personnel compétent pour mettre en place les PPRE (AE formés.);
- dépense beaucoup de moyens pour quelque élèves seulement;
- peu d'heures disponibles donc nécessité d'effectuer des choix dans la dotation horaire globale.

Les participants ont indiqué sur une échelle allant de 1 à 7, jusqu'à quel point les PPRE avaient selon eux des inconvénients pour les élèves, pour les enseignants, pour les parents et pour l'établissement. Un score de 1 indique que les PPRE n'ont pas du tout d'inconvénients, un score de 7 signifie que les PPRE ont énormément d'inconvénients.

Scores	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	pas de réponse	
Nombre de réponses	8	8	5	3	3	0	0	5	

*Répartition des réponses concernant les inconvénients des PPRE pour les élèves.*

Scores	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	pas de réponse	
Nombre de réponses	6	4	3	4	5	4	1	5	

*Répartition des réponses concernant les inconvénients des PPRE pour les enseignants.*

Scores	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	NSP	pas de réponse
Nombre de réponses	15	2	3	1	0	0	0	6	5

*Répartition des réponses concernant les inconvénients des PPRE pour les parents.*

Scores	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	NSP	pas de réponse
Nombre de réponses	13	4	2	2	3	2	0	1	5

*Répartition des réponses concernant les inconvénients des PPRE pour l'établissement.*

**Pour en savoir plus**

**Académie de CLERMONT-FERRAND**

**Recteur de l'Académie et Chancelier des Universités : Gérard BESSON**

**Secrétaire Général de l'Académie : Alain ROUME**

Ce document a été réalisé par **Emma SOLDATI**.

Responsable : Jean-François MEZEIX

Secrétariat : Marie-José TEIXEIRA

Etudes - Statistiques - Infocentre - Bilan social : Valérie CHAPOTIER, Mustapha ENNAJOU, Catherine GRANGE, Martine HIRIART-DURRUTY, Eric LOUSTAU, Eric SAVY

Enquêtes et gestion des systèmes d'information : Jacqueline NENOT, Joëlle DARCIS, Patricia ROUBY

Tél : 04 73 99 32 71

Des exemplaires des notes de la DESI n° 04-07 "Programmes personnalisés de réussite éducative – Regard sur les PPRE au collège, dans l'académie de Clermont-Ferrand" peuvent être demandés à :

Division Etudes - Statistiques - Infocentre

3, avenue Vercingétorix

63033 Clermont-Ferrand cedex1

Consultation en ligne :

[www.ac-clermont.fr](http://www.ac-clermont.fr)

Académie et Rectorat

Repères Statistiques Infocentre

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions.

Division Etudes - Statistiques - Infocentre

Ce.desi@ac-clermont.fr

Nombre d'exemplaires : 250





collection

Notes de la DESI

thématique

Dossiers statistiques

titre

Programmes personnalisés  
de réussite éducative  
Regard sur les PPRE au collège,  
dans l'académie de Clermont-Ferrand

conception, réalisation et diffusion

Division études,  
statistiques, infocentre (DESI)  
Ce.desi@ac-clermont.fr

impression

Rectorat - 250 ex.

pour plus d'informations

[www.ac-clermont.fr](http://www.ac-clermont.fr)



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Université Blaise Pascal